



Décoloniser les relations entre les institutions et la diversité ethnoculturelle à  
Saguenay  
Le profilage policier

par Alexandra Suess

Mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi en vue de l'obtention du  
grade de Maîtrise ès art (M.A.) en études et interventions régionales – volet  
recherche

Québec, Canada

© Alexandra Suess, 2026

## RÉSUMÉ

Décolonialisme, colonialisme, racisme systémique, profilage racial sont des termes partagés et véhiculés dans le monde politique, les mouvements de revendication, les médias et bien plus encore. Certains événements marquants des dernières années ont mené à l'augmentation de la popularité de ces termes, mais aussi l'importance sociale que ceux-ci devraient avoir. Ces événements sont vécus par les personnes issues de la diversité ethnoculturelle au Québec, autant dans le domaine de la santé, que de l'éducation, de la justice et de la sécurité publique.

Les quelques centaines de lignes de ce mémoire porte sur la relation entre la police et la diversité ethnoculturelle à Saguenay, en s'intéressant au profilage racial/ethnique dans une perspective décoloniale. Les théories utilisées suggèrent que le colonialisme, racisme, patriarcat, capitalisme et ethnocentrisme structurent, encore à ce jour, les pratiques institutionnelles et peuvent conduire à des traitements différenciés.

Sur le plan empirique, une méthodologie mixte combinant un sondage en ligne et des entrevues individuelles auprès de personnes issues de la diversité ethnoculturelle permet d'examiner leur vécu, leur niveau de confiance, leur sentiment de sécurité et leur définition du profilage. Les résultats indiquent qu'en contexte régional, le profilage est peu documenté, mais qu'une vigilance et l'influence d'expériences vécues ailleurs nourrissent une méfiance envers l'institution policière chez certaines personnes. On peut croire que les enjeux de racisme systémique sont tellement pressants que, même sur un territoire où on ne considère pas ou peu la présence de profilage policier, on remarque un niveau de confiance moins élevé envers l'institution de la sécurité publique et un plus faible sentiment de sécurité.

Le mémoire aborde ces enjeux comme l'expression de discriminations systémiques liées à la colonialité des rapports sociaux et recommande de poursuivre la recherche, de développer la collecte de données et de renforcer les espaces de dialogue entre les services policiers et les communautés.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	ii
TABLE DES MATIÈRES .....	iii
LISTE DES TABLEAUX .....	v
LISTE DES FIGURES .....	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	vii
REMERCIEMENTS .....	viii
AVANT-PROPOS .....	ix
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE 1 .....	1
1.1 Profilage racial au Canada et au Québec : État des lieux .....	1
1.1.1 Bref retour historique sur la police et les oppressions au Canada .....	4
1.1.2 Le profilage policier au Québec .....	7
CHAPITRE 2 .....	11
2.1 Cadre théorique .....	11
2.2 Le traitement différencié : Les discriminations .....	19
2.3 Problématique .....	21
2.3.1 Question spécifique et objectifs de recherche .....	23
CHAPITRE 3 .....	25
Méthodologie .....	25
3.1 Méthode 27	
3.1.1 Méthode d'échantillonnage .....	28
3.2 Outils de collecte de données .....	28
3.2.1 Le sondage .....	29
3.2.2 Les entrevues individuelles .....	30
3.3 Limites de la recherche .....	32
3.4 Certification éthique .....	35
CHAPITRE 4 .....	37
Analyse de données quantitatives .....	37
CHAPITRE 5 .....	46
Analyse des données qualitatives .....	46
5.1 Les entrevues .....	46
5.1.1 Vision de la police et sentiment de confiance .....	47
5.1.2 (Re)définition le profilage ethnique : les mots des personnes concernées .....	53
5.2 Retour sur les objectifs de recherche .....	57
CONCLUSION .....	59
BIBLIOGRAPHIE .....	64

CERTIFICATION ÉTHIQUE.....	70
ANNEXE 1 – Questionnaire final pour le sondage .....	71
ANNEXE 2 – Schéma d’entrevue .....	76
ANNEXE 3 – Profil des personnes rencontrées .....	77
ANNEXE 4 – Analyse de contenu (entrevues) .....	78

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : REPARTITION DES REpondant.E.S SELON LA CATEGORIE D'APPARTENANCE .....	37
TABLEAU 2 : REPARTITION DES REpondant.E.S SELON L'IDENTITE DE GENRE .....	38
TABLEAU 3 : REPARTITION DES REpondant.E.S SE CONSIDERANT COMME VICTIME DE PROFILAGE .....	38
TABLEAU 4 : REPARTITION DES REpondant.E.S SELON LEUR NIVEAU DE CONFIANCE GENERAL.....	40
TABLEAU 5 : REPARTITION DES REpondant.E.S SELON LEUR NIVEAU DE CONFIANCE SAGUENAY .....	40
TABLEAU 6 : REPARTITION DES REpondant.E.S SELON LE SENTIMENT DE SECURITE...	41
TABLEAU 7 : REPARTITION DES REpondant.E.S SELON LEUR CATEGORIE D'APPARTENANCE ET LE NIVEAU DE CONFIANCE .....	42
TABLEAU 8 : REPARTITION DES REpondant.E.S SELON L'IDENTITE DE GENRE ET LE NIVEAU DE CONFIANCE .....	43
TABLEAU 9 : REPARTITION DES REpondant.E.S SELON LE NIVEAU D'ACCORD AVEC LA DEFINITION .....	44

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : L'ECHELLE DE LA TOLERANCE .....	12
FIGURE 2 : PYRAMIDE DE LA CONFIANCE ET DU SENTIMENT DE SECURITE .....	51

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**

CDPDJ - Commission des droits de la personne et de la jeunesse

CIM - Conseil interculturel de Montréal

CSSSPNQL - Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

GRC – Gendarmerie Royale du Canada

SPVM – Service de Police de la Ville de Montréal

UQAC – Université du Québec à Chicoutimi

## REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont encouragée dans ce grand projet de mémoire.

Je commencerais, bien évidemment, par mon directeur, Étienne Roy-Grégoire, qui a tout de suite voulu m'accompagner, qui a cru en ce projet dès notre première rencontre. Merci pour les discussions enrichissantes, les rencontres intéressantes et les défis intellectuels. J'aimerais aussi remercier mon co-directeur, Érik Langevin, d'avoir été celui qui avait toutes les réponses pour le processus administratif, mais surtout pour les nombreuses signatures, dans plusieurs rapports.

Je voudrais aussi prendre le temps de remercier mes évaluatrices, Suzanne Tremblay et Rosalie Rainville, pour leur temps, les commentaires pertinents et les annotations de passages favoris. Vous êtes inspirantes, je me sens choyée que mes mots et mon projet de recherche se soient rendus sur votre bureau.

Je remercie les participant.e.s de cette recherche d'avoir pris le temps de répondre au sondage et d'être venu.e.s discuter avec moi d'un sujet qui peut être sensible. J'aurais aimé faire davantage d'entrevues, mais ce n'est pas la quantité, mais la qualité qui compte. Nos rencontres ont été riches. Merci pour votre participation précieuse.

J'aimerais finalement remercier mes collègues de travail, mes collègues de classe (de différentes universités, tous niveaux confondus) ainsi que mes ami.e.s, mes parents et mon grand-père de m'avoir demandé pendant plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années, « ça avance ? », « comment va le mémoire ? » et « as-tu fini ? Quand est-ce que tu finis » ... Vous m'avez motivée à finir, une fois pour de bon. Mieux vaut tard que jamais 😊 Merci pour votre précieux soutien.

## AVANT-PROPOS

Décolonisation, colonialisme, racisme systémique, profilage racial sont des termes partagés et véhiculés dans le monde politique, les mouvements de revendication, les médias et bien plus encore. Certains événements marquants des dernières années ont mené à l'augmentation de la popularité de ces enjeux et les termes qui y sont associés, mais aussi l'importance sociale que ceux-ci devraient avoir. On peut penser à George Floyd aux États-Unis (2021) et plus près de nous, au Québec, Joyce Echaquan (2022) ou encore l'affaire Mamadi Fara Camara (2022). Ces événements ne sont pas les premiers de la sorte à arriver, et malheureusement, pas les derniers. En utilisant certaines bases théoriques, il est possible d'expliquer pourquoi ce genre de situations se produisent et reproduisent au fil du temps.

Ce mémoire veut mettre en lumière ces grands schèmes qui expliquent cette reproduction, tout en appliquant cette analyse sur la situation de ville Saguenay.

## INTRODUCTION

Les quelques centaines de lignes de ce mémoire se penchent sur les liens entre le colonialisme, le racisme systémique sont bel et bien présents dans nos services publics. On considère les discriminations systémiques comme des reliquats, voire des résultantes, de grands systèmes que sont le colonialisme, capitalisme et patriarcat. Bien que ces systèmes ne soient pas apparents, les idéologies qui leur sont associées restent agissantes et ont des effets significatifs. Cette recherche s'inscrit dans une approche décoloniale qui analyse la colonialité des rapports entre la police et la diversité ethnoculturelle. Celle-ci peut s'observer par le fait que, même sur un territoire où on ne considère pas ou peu la présence de profilage policier, s'exprime un niveau de confiance moins élevé envers l'institution de la sécurité publique et un plus faible sentiment de sécurité.

Cette recherche est structurée en cinq chapitres principaux. Le premier chapitre propose d'abord un état des lieux du profilage racial au Canada et au Québec. Cette mise en contexte est suivie, dans le deuxième chapitre, de la présentation du cadre théorique, qui combine les théories sur les racines des discriminations, le traitement différencié ainsi que la notion de colonialité, qui deviendra notre guide d'analyse. Ce chapitre se termine par la formulation de la problématique et des objectifs de recherche.

Le troisième chapitre est consacré à la méthodologie adoptée. Une approche décoloniale est mobilisée pour guider l'ensemble de la démarche, à laquelle s'ajoute une méthode de recherche mixte (quantitative et qualitative). Ce chapitre présente les outils de collecte de données (sondage et entrevues), les méthodes d'échantillonnage ainsi que les limites de la recherche, notamment en ce qui concerne la représentativité des personnes rencontrées.

Le quatrième et cinquième chapitre présentent l'analyse des données. La section quantitative, chapitre 4, met en lumière certaines tendances en matière de confiance envers la police à Saguenay, alors que l'analyse qualitative, chapitre 5, approfondit les perceptions des répondant.e.s et leur vision du profilage ethnique. Cette dernière révèle des nuances importantes dans la manière dont les personnes issues de la diversité ethnoculturelle vivent ou perçoivent leur relation avec l'institution policière, même si peu d'entre elles se déclarent victimes directes de profilage. Cette analyse permet aussi une (re)définition du profilage, formulée à partir des mots et des expériences des personnes rencontrées.

Enfin, la conclusion synthétise les constats du mémoire. Elle souligne que, même si le phénomène de profilage n'est pas documenté à Saguenay comme il l'est ailleurs, certaines perceptions exprimées – notamment un niveau de confiance plus faible envers la police ou un sentiment de sécurité mitigé – indiquent qu'il est pertinent d'analyser les discriminations au-delà de

ce qui est vécu, mais de retourner aux racines de ces enjeux. Il est important d'ouvrir un espace de réflexion sur les formes de discrimination systémiques en contexte régional. Le mémoire conclut sur les apports de l'approche décoloniale pour saisir adéquatement les enjeux des rapports entre les institutions et la diversité ethnoculturelle et pour poser les gestes qui sont nécessaires pour retisser des liens de confiance durables et équitables.

## CHAPITRE 1

### 1.1 Profilage racial au Canada et au Québec : État des lieux

Différentes statistiques soulèvent les enjeux de profilage racial dans les grandes villes canadiennes, comme Vancouver, Toronto, Ottawa, Halifax, Montréal (Manojlovic, 2018; Commission Ontarienne des Droits de la Personne, 2018; Foster et al., 2016; Wortley, 2019 cités dans Armony et al., 2019, p. 24), mais aussi aux États-Unis et en Europe (Imhof, 2018).

Dans ce mémoire, il est important de distinguer les notions de racisme institutionnel, de racisme systémique et de profilage racial. Le racisme systémique renvoie à l'ensemble des structures et des institutions – lois, politiques publiques, systèmes d'éducation, de justice ou de sécurité – qui, par leur fonctionnement, produisent et reproduisent des inégalités, très souvent inconsciemment (Commission canadienne des droits de la personne, 2023 ; Posca et Mansour, 2020). Le racisme institutionnel désigne plus spécifiquement les politiques, pratiques et procédures d'une institution donnée (par exemple un service de police) qui entraînent, dans les faits, des effets différenciés et désavantageux pour certains groupes (Commission canadienne des droits de la personne, 2023 ; Henry, 2004). Celui-ci constitue donc une modalité particulière du racisme systémique qui peut engendrer des discriminations (Gouvernement du Canada, 2023 ; Amnistie internationale, 2024)

Dans ce cadre, le profilage se définit comme un « synonyme de racisme institutionnel [...] qui justifi[e] des pratiques et des comportements racialisants » (Dufour et Dupuis-Déri, 2022, p. 21). Les définitions les plus généralement acceptées du profilage racial renvoient à

toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réel ou présumé, tels la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée (Turenne, 2006, p.1).

Cette définition est utilisée à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) et a été reprise dans quelques travaux importants au Québec, comme ceux d'Armony, Houssaoui et Mulone (2019). Concrètement, le profilage policier fait référence à des interventions, comme des contrôles routiers ou encore des interpellations (également appelées *street checks*) (Armony, Houssaoui et Mulone, 2019), voire « des amendes, des détentions et des arrestations » (Livingstone, Meudec et Harim, 2020, p. 127), basées « sur des éléments liés directement ou indirectement à l'appartenance 'raciale' (la couleur de peau [...], l'habillement, la démarche, la gestuelle corporelle ou tout simplement le lieu de résidence) » (Armony, Houssaoui et Mulone, 2019, p. 20). En plus d'une surveillance accrue et d'un nombre d'interpellations plus élevé, les études démontrent que ces interventions s'accompagnent souvent de différentes formes de brutalité policière (Livingstone, Meudec et Harim, 2020; Maynard, 2018). On considère ainsi le profilage comme « une des

formes les plus virulentes de discrimination envers les membres des groupes minorisés » dans notre société (Drudi, 2020, p. 241).

Il est important de préciser que, sur le plan juridique, le profilage racial est interdit au Québec. C'est en 2022 qu'un jugement de la Cour supérieure a invalidé l'article 636 du Code de la sécurité routière qui autorisait les contrôles routiers aléatoires sans motif raisonnable. Lors de ce jugement, on soulève que cet article favorise le profilage et qu'il peut même être vu comme « une détention provisoire » (Radio-Canada, 2022), tout en contrevenant à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Il est donc statué que les interpellations policières aléatoires ou basées sur l'apparence sont discriminatoires et contraire aux droits fondamentaux (Paul Fares et Renaud, 2025). En parallèle, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ, s.d.) et la Ligue des droits et libertés ont publié plusieurs documents, dont des affiches de sensibilisation, des communiqués de vulgarisation et même des rapports recommandant des actions concrètes pour éliminer le profilage racial et systémique dans les services policiers. Cependant, les plaintes pour profilage demeurent nombreuses (Ligue des droits et libertés, 2022), ce qui souligne un écart important entre le droit et les pratiques sur le terrain.

### 1.1.1 Bref retour historique sur la police et les oppressions au Canada

Depuis le début des années 2000, plusieurs études ont été réalisées pour analyser ou mesurer les interpellations et/ou arrestations policières basées sur l'ethnicité. C'est à Kingston, en 2003, qu'une étude pionnière a été réalisée pour analyser les interpellations policières basées sur l'ethnicité. Depuis celle-ci, plusieurs études recensées par Armony *et al.* ont été commanditées par des villes comme Vancouver, Toronto, Ottawa et Halifax. Les études constatent la présence du profilage, mais traitent également du rôle du « passé colonialiste et esclavagiste qui infériorise en particulier les populations noires » (Druidi, 2020, p. 243), mais aussi les populations autochtones (Dupuis-Déri, 2014).

Plusieurs études se sont penchées sur l'héritage colonial du Canada. Il y a quelques années, Maynard a publié un ouvrage qui peut servir de référence : *NoirEs sous surveillance : esclavage, répression, violence d'État au Canada* (2018). En s'appuyant des données empiriques, l'autrice fait un retour historique sur la colonisation et l'esclavage au Canada et fait des liens avec certaines structures étatiques actuelles qui perpétuent, notamment, l'oppression des Noir.e.s et des Autochtones. En traitant des différentes inégalités, comme celles d'accessibilité au logement, à l'éducation, à l'emploi et plus encore, on comprend aussi que la simple surveillance policière devient un facteur d'inégalité. Le fait que la simple apparence (couleur de la peau, identification religieuse ou appartenance culturelle) peut être un motif pour l'interpellation est ainsi analysé par Maynard comme une « violence d'État »

non légitime qui participe à un ensemble de « violences structurelles explicitement ou implicitement cautionnées et tolérées par l'État lui-même et par les institutions publiques » (2018, p. 9). Ces violences s'inscrivent donc dans un processus de reproduction des structures de pouvoir et d'oppression, voire comme dispositif colonial.

La figure 1 illustre le lien entre l'héritage colonial et le profilage racial. Maynard argumente que le colonialisme, le capitalisme et le patriarcat – et donc la colonialité - ont un impact direct sur les relations entre les corps de police et les personnes noires. Il en va de même pour les Autochtones. Il n'est pas besoin de faire ici l'histoire de la colonisation pour comprendre que certaines pratiques, structures et mécanismes ont brisé la relation entre les différents représentants de la sécurité et les communautés autochtones (CVR, 2015). Dès l'arrivée des colons au Canada, la création de la police est considérée « comme un levier politique essentiel à la colonisation » (Jaccoud, Gervais et Spielvogel, 2019, p.1). Que ce soit par l'entremise de la police du Dominion, la Police à Cheval du Nord-Ouest ou encore dès la fusion de ces deux corps policiers (création de la Gendarmerie Royale du Canada), certains évènements deviennent des facteurs explicatifs du bris de confiance entre les Autochtones et la sécurité publique. On peut penser à la répression des résistances métisses au 19<sup>e</sup> siècle et la pendaison de Louis Riel en 1885 (Gouldhawke, 2023 ;Thomas, 1982), au *Indian Act* qui a entraîné la création de postes comme agents de surveillances pour les « réserves » (maintenant

appelées communautés territoriales) ainsi que pour obliger les communautés à fréquenter les pensionnats (LeBeuf, 2011), mais aussi, à la Crise d'Oka (Gaudet, 2020 ; Jaccoud, Gervais et Spielvogel, 2019) ou à l'abattage de chiens de traîneau au Nord du Québec dans les années 1950-1970 (RCPM, 2006). Lors d'un témoignage dans la première session du Comité national de la sécurité publique, le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique a indiqué le fait que dans la langue de sa communauté, le dakelh, le terme pour désigner la GRC est « nilhchuk-un », ce qui veut dire « ceux qui nous emmènent » (Teegee, cité dans Chambre des communes, 2021, p. 18). Ce sont des exemples de situation qui, de près ou de loin, ont fait en sorte qu'au fil de l'histoire, la police canadienne a été perçue comme un instrument d'appropriation territoriale plutôt qu'un service de sécurité publique dans les communautés autochtones, principalement au Nord du Canada (Gaudet, 2020 ; Jaccoud, Gervais et Spielvogel, 2019 ; Chambre des communes, 2021).

Certains auteurs considèrent que, le colonialisme teinte les structures policières encore aujourd'hui, argumentant qu'il serait adéquat de parler de néocolonialisme (Cunneen, 2013 cité dans Jaccoud, Gervais et Spielvogel, 2019, p.3). On entend par ce concept une forme de prolongement du colonialisme, dans laquelle les rapports de domination instaurés pendant la période coloniale se maintiennent après l'indépendance, mais à travers des dispositifs plus indirects – juridiques, policiers, économiques ou culturels – plutôt que par l'occupation formelle du territoire (ENS de Lyon, 2016).

Ce bref retour historique souligne l'importance de réfléchir aux liens qui articulent de grands systèmes sociaux, tels que le colonialisme, le capitalisme et le patriarcat, et les enjeux de discriminations fait par la police, incluant, le profilage.

### **1.1.2 Le profilage policier au Québec**

Comme mentionné en introduction, les écrits traitant du profilage policier au Québec documentent principalement la situation montréalaise.

En 2019, un rapport complet a ainsi été produit à l'intention du Service de police de la ville de Montréal (SPVM), par trois chercheurs indépendants (Armony, Houssaoui et Mulone). Ce rapport émet des conclusions claires : le profilage policier à Montréal est bel et bien présent et est en augmentation. Le mandat de ces trois chercheurs consistait, non pas seulement à confirmer la présence d'un profilage racial à Montréal, mais également à le quantifier. Pour y arriver, les trois chercheurs ont créé des indices pour mieux analyser (chiffrer) la situation sur le territoire montréalais. Une particularité du rapport est qu'il considère *toutes* les minorités ethnoculturelles, dont les Premières Nations, les Inuits et les Métis (Armony, Houssaoui et Mulone, 2019). En 2020, une autre étude a été publiée afin de présenter les résultats de près de 50 entrevues réalisées auprès de personnes touchées par le profilage racial (Livingstone,

Meudec et Harim, 2020). Dans la même année, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) s'est prononcé sur la problématique du profilage (Drudi, 2020).

Les résultats issus de ces travaux indiquent que la communauté noire ainsi que les Autochtones sont les personnes les plus touchées par le profilage racial à Montréal. On parle de 4 à 5 fois plus d'interpellations pour ces groupes que pour des personnes blanches. On constate également une augmentation du nombre de cas de profilage ethnique entre 2014 et 2017. Les personnes arabes ont maintenant quatre fois plus de chance d'être interpellées qu'en 2014, et pour les Asiatiques et les Latinos, on parle de deux fois plus de chances (Armony, Houssaoui et Mulone, 2019). Les jeunes sont également touchés par cette augmentation. Ainsi, les jeunes issus des minorités ethniques paraissent plus susceptibles d'être interpellés que les jeunes blancs (Livingstone, Meudec et Harim, 2020). Comme celle de Maynard (2018), l'étude de Armony, Houssaoui et Mulone souligne également la dimension genrée du profilage : par exemple, les femmes autochtones ont « 11 fois plus de chances de se faire interpellé que les femmes blanches » (2019, p. 88). Cette statistique peut nous laisser croire que « le racisme est genré » (Pierre dans Zaazaa et Nadeau, 2019, p. 102). Il est plausible de dire que le profilage n'est pas exceptionnel, « c'est plutôt ce que ne subissent pas les Blancs qui représente une exception » (Dufour et Dupuis-Déri, 2022, p. 31).

À l'aide de ces informations, il semble clair pour les auteurs que

le profilage racial ne doit pas être appréhendé comme un phénomène isolé, dépendant exclusivement de mauvais comportements et/ou de mauvaises personnes qu'il suffirait d'identifier et de neutraliser pour régler le problème. Une telle perspective empêcherait de mettre en lumière les dynamiques systémiques et institutionnelles qui pourraient favoriser des pratiques de profilage racial (Armony, Houssaoui et Mulone, 2019, p. 15).

Au-delà des éléments historiques susmentionnés, d'autres politiques et événements ont accentué la problématique de profilage au Québec. On peut mentionner, en particulier, la politique de lutte contre les gangs de rue, qui aurait « conduit à la racialisation des pratiques policières » (Livingstone, Meudec et Harim, 2020, p. 132). Des auteurs considèrent que c'est une « "science du gang de rue" qui s'est institutionnalisée au Québec » favorisant le « processus d'étiquetage des 'classes dangereuses' qui demeurent encapsulées dans des catégories policières » (Décary-Secours, 2021, p. 43).

Les événements du 11 septembre 2001 ont également accentué la problématique envers les différents groupes arabes, musulmans, maghrébins ou moyen-orientaux partout en Amérique du Nord. Dans certains discours ces personnes sont considérées globalement, peu importe leurs origines et trajectoires diverses, associées à l'image de « l'Arabe enragé.e, nihiliste, déterminé.e à tuer et fondamentalement opposé.e à l'Occident » (Issa dans Zaazaa et Nadeau, 2019, p. 52). Cette vision stéréotypée augmente considérablement la surveillance publique envers ce groupe de personnes (Issa dans Zaazaa et Nadeau, 2019). Cette augmentation se fait ressentir par des « mesures sécuritaires qui visent spécifiquement [...] les personnes issues de pays musulmans [...] le profilage racial et [...] les abus de droit commis contre elles » (Lamarche et Nadeau dans Zaazaa et Nadeau, 2019, p. 121), et

ce, y compris au Québec. Le profilage racial ne se limite pas à des pratiques policières : il affecte la confiance des personnes envers les institutions et leur sentiment de sécurité dans l'espace public.

Si cet état des lieux s'applique bien à de grandes villes comme Montréal, les études manquent en région, comme à Saguenay. Cela ne signifie cependant pas que le phénomène y soit inexistant, mais plutôt qu'il est peu étudié et peu visibilisé. Ce mémoire ne pallie pas à lui seul cette lacune. Il propose d'abord, pour mieux comprendre le contexte et saisir le phénomène, de définir un cadre théorique permettant de réfléchir de manière plus holistique aux relations entre la police et les personnes issues de la diversité.

## CHAPITRE 2

### 2.1 Cadre théorique

Ce mémoire mobilise la théorie de Gaudet (2011, citée dans Gaudet, 2020), et en propose une relecture à partir d'une perspective décoloniale. Bien que la théorie de Gaudet permette de rendre visibles certains mécanismes liés au profilage racial et aux discriminations systémiques, elle s'inscrit a priori dans une approche libérale et normative qui tend à reproduire les angles morts de l'épistémologie dominante, notamment en ce qui concerne la persistance des rapports coloniaux.

Cette section propose donc une analyse critique des apports de cette théorie, tout en soulignant ses limites lorsqu'il s'agit de penser les structures coloniales qui sous-tendent encore les institutions. Il s'agit ici de dépasser une lecture simplement descriptive des discriminations, afin de poser les bases d'un cadre véritablement décolonial.

Dans cette perspective, la théorie de Gaudet est revisitée pour mettre en lumière les systèmes sociaux sous-jacents de domination – le colonialisme, le capitalisme, le patriarcat et l'ethnocentrisme – qui continuent d'organiser les rapports sociaux et d'influencer les traitements différenciés produits par les institutions. Le schéma proposé permet de visualiser comment ces logiques systémiques façonnent nos manières de faire, d'être et de penser. Ces

logiques systémiques sont les racines ou sont à la base de nos façons d'être, de penser et d'agir, et ce, souvent de façon inconsciente.

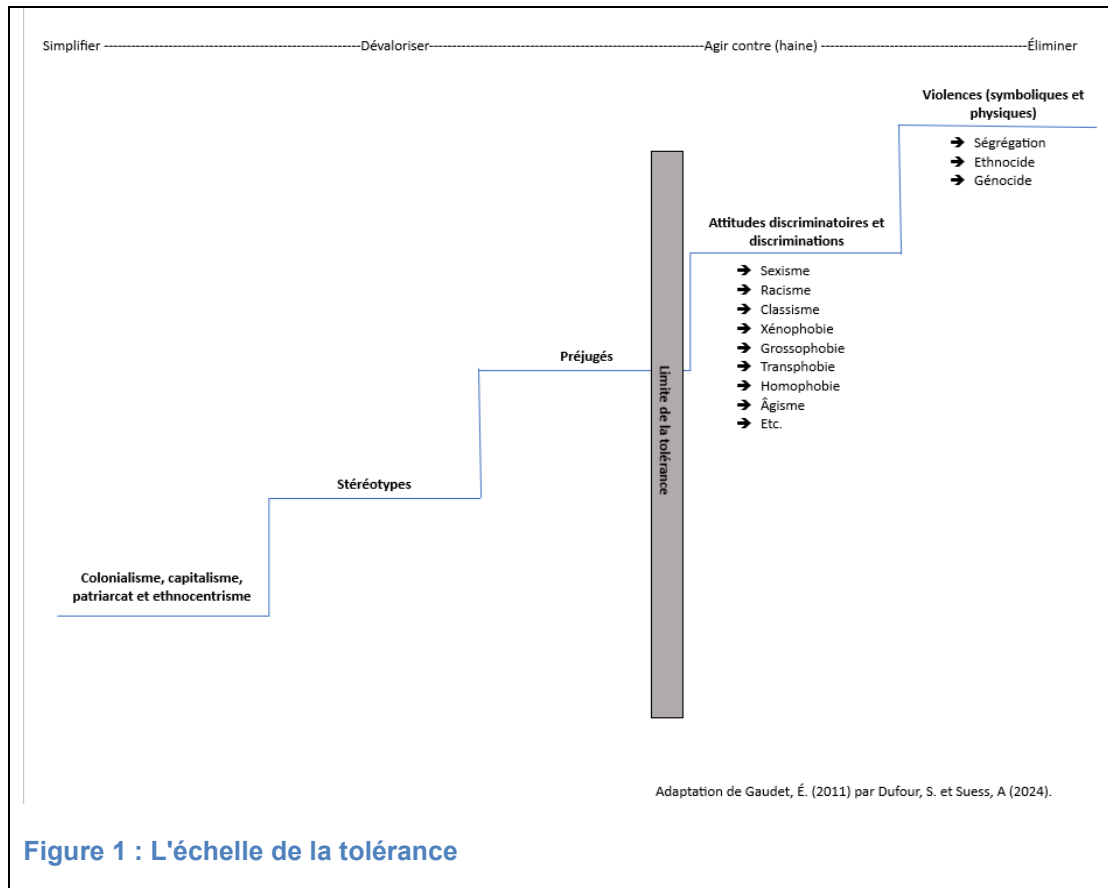


Figure 1 : L'échelle de la tolérance

À l'aide de la figure 1, on constate que les grandes logiques systémiques sont à la base du système de domination. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas nécessairement de structures ou de systèmes visibles, institutionnalisés ou formalisés. Ils ont néanmoins, au fil du temps, influencé les idéologies et les façons de faire en société. Dans ce mémoire, on se concentrera sur les produits de ces structures, c'est-à-dire, différents héritages, automatismes, institutions ou pratiques. Ainsi, Gaudet considère que ces structures influencent les sociétés en ce qu'elles formulent des ontologies. Les héritages

de ces systèmes seront détaillés dans les pages suivantes, plus précisément dans l'explication des paliers 2 et 3. Pour le moment, il est important est de garder en tête que, même si ces grandes structures sont invisibles, l'influence des ontologies capitaliste et patriarcale, par exemple, traverse le phénomène du profilage étudié dans ce mémoire. C'est particulièrement le cas de la colonialité, terme qui « réfère à la logique sous-jacente au colonialisme » (Mignolo, 2021, p.57).

Cet appareil conceptuel peut être schématisé sous la forme d'un escalier, chacun des cinq paliers représentant une gradation en termes de violation des droits ou de domination.

### **Palier 1**

Au premier palier, se retrouve les grands systèmes, c'est-à-dire, le colonialisme, le capitalisme, le patriarcat et l'ethnocentrisme. Voici quelques définitions :

#### **Colonialisme**

Ce concept retrouve ses racines dans l'impérialisme et à la relation entre colonisateurs (dominants) et colonisés (dominés) (Ashcroft, Griffiths et Tiffin, 2013). Le colonialisme peut être défini comme un processus de domination, plus précisément comme un processus utilisé par une nation afin d'en contrôler une autre. On parle ici d'un contrôle politique, d'exploitation économique et

l'imposition d'une culture et de dépossession (Commission canadienne des droits de la personne, 2023 ; Kohn et Reddy, 2024).

### Capitalisme

On peut considérer le capitalisme comme un « système économique et social qui se caractérise par la propriété privée des moyens de production et d'échange et par la recherche du profit » (Cajolet-Laganière, Martel et Masson, 2024). En faisant un retour sur l'histoire du capitalisme au Canada à l'aide d'une perspective postcoloniale, on constate que cette idéologie est construite sur l'exploitation de groupes infériorisés, notamment les personnes noires avec l'esclavagisme et les communautés autochtones pour le territoire, les ressources et les personnes elles-mêmes (Maynard, 2018 ; Joubert, dans Zaazaa et Naudeau, 2019 ; Néméh-Nombré, 2022 ; Commission canadienne des droits de la personne, 2023).

### Patriarcat

Le patriarcat, quant à lui, se définit par la domination socio-économique du genre masculin. Si on prend le sens littéral, patriarcat signifie « le pouvoir des pères, des patriarches » (Macé, 2016, p.9). On parle de structures, idéologies, façons de faire qui sont pensées par et pour des hommes (Ashcroft, Griffiths et Tiffin, 2013). Ce grand système a le potentiel d'engendrer des inégalités de genre qui, dans certains cas, s'ajoutent à d'autres inégalités et discriminations.

### Ethnocentrisme

L'ethnocentrisme peut être entendu comme une tendance à considérer le groupe social auquel on appartient comme une référence à valoriser. On assume alors que le groupe auquel on appartient, les façons de faire et sa vision du monde (idéologie) constituent « la norme ou ce qui est (ou devrait être) universel » (traduction libre de Ashcroft, Griffiths et Tiffin, 2013, p. 107). En d'autres mots, il s'agit pour un groupe spécifique d'ériger en dogme sa propre culture et d'appliquer cet état sur un territoire donné. C'est ainsi qu'au Québec, l'ethnocentrisme dominant serait construit autour des personnes au profil caucasien, catholiques et descendantes des colonisateurs européens. Certains auteurs rattachent le concept d'ethnocentrisme à celui de « suprématie blanche » (Commission canadienne des droits de la personne, 2023, p. 9).

### **Paliers 2 et 3**

Sur la base de ces définitions, il est plus aisé d'expliquer les fondements des discriminations. En retournant à l'échelle (la figure 1), on peut remarquer que ces quatre grands phénomènes ont un impact direct (et souvent involontaire) sur les idées, discours, images et messages véhiculés dans la société. C'est ici qu'entrent en jeu les restes, les héritages ou encore les ontologies découlant de ceux-ci. On parle ici des ontologies comme étant des ensembles de structures mentales ou de références qui correspondent aux manières particulières dont le colonialisme, le capitalisme, le patriarcat et l'ethnocentrisme définissent et organisent les catégories fondamentales de la

« réalité ». Ces références déterminent les images, idées et attentes envers les différents groupes sociaux et créent, par le fait même, les stéréotypes. Les stéréotypes sont ainsi considérés comme des « outil[s] de régulation dans une société [...], [ils] interviennent comme des schémas de compréhension [qui] construi[sen]t des catégories [et] des modèles » (Grandière et Molin, 2004). Ce sont des représentations (souvent caricaturales) de différents groupes sociaux.

En prenant en compte le processus de socialisation, les stéréotypes exerceront une influence sur nos propres façons de voir les choses et sur les images que l'on associe aux différents groupes, de là la création, voire la superposition, des préjugés. Ce processus peut être considéré normal, voire inévitable (Imhof, 2018).

En fonction de ce cadre théorique, le risque est de laisser ces stéréotypes et préjugés changer nos attitudes et nos comportements envers les autres personnes. Dans la figure 1, la ligne de limite de la tolérance indique un changement qualitatif dans l'affectation aux droits et au bien-être des groupes et personnes stéréotypés.

Faute de rendre visibles ces enchaînements, on comprend qu'il est probable que le premier palier entraîne des stéréotypes et des préjugés. C'est ici que divergent les vision libérale et décoloniale. Dans une vision libérale, on comprend que c'est « normal » d'arriver à avoir des stéréotypes et des préjugés, mais que l'important est de ne pas les laisser influencer nos attitudes

et nos actions. La vision décoloniale, pour sa part, considère que certains stéréotypes, préjugés et mêmes certaines façons de faire et d'être sont ancrées profondément et peuvent agir de manière sournoise. Cette critique du libéralisme juge insuffisante le traitement universel et non différencié des enjeux, argumentant que, faute de considérer l'histoire, on ignore les positions et les discriminations qui se perpétuent par l'entremise de biais généralisés, mais qui n'enfreignent pas toujours, pris à part, les règles en vigueur (Lawrence et Hylton, 2022).

Comme on le verra, l'approche décoloniale exige d'aller plus loin que de seulement prendre conscience de cette simple limite : elle énonce le projet de mettre en lumière les grandes structures et de déconstruire certaines façons de penser et de faire afin d'en limiter la reproduction.

#### **Palier 4**

Le dernier palier représente l'aboutissement des précédents dans des attitudes ou des actes discriminatoires. Les différents systèmes institutionnels, c'est-à-dire, d'éducation, de santé, de justice et de sécurité, ainsi que les gens qui les composent, de par leur socialisation, n'en sont pas exempts, ce qui entraîne, dans certains cas, des violences symboliques et physiques. Dans la prochaine partie de ce mémoire, on comprendra que le profilage ethnique par la police correspond à ce schéma et est parfois considéré comme dispositif qui laisse place à certaines discriminations et violences découlant des premiers paliers de la théorie de Gaudet.

Certains auteurs soulignent, qu'en plus de se reproduire et d'être perpétués, les grands systèmes de base ; capitalisme, colonialisme, ethnocentrisme et patriarcat sont interreliés et s'alimentent (Ashcroft, Griffiths et Tiffin, 2013 ; Maynard, 2018). C'est pour cette raison qu' « il n'y a pas de lutte contre la pauvreté sans combat contre le racisme, ou de féminisme sans antiracisme, et vice versa » (Zaazaa et Nadeau, 2019, p. 19). La résultante de ces grands systèmes et de leur interaction est ce qu'on nommera colonialité pour la suite de ce mémoire. La notion de colonialité nous permet de prendre une distance de la vision libérale de l'enchaînement présenté à la figure 1. Il nous permet de mettre en lumière ce qui persiste du colonialisme, du patriarcat, du capitalisme et de l'ethnocentrisme :

la *colonialité* devient, à l'instar de l'intersectionnalité, une grille de lecture qui saisit les inégalités comme le produit d'une imbrication des discriminations. Elle permet d'appréhender la logique systémique à laquelle obéissent la fabrication-reproduction des subalternes et la construction hiérarchique des différences dans les sociétés démocratiques modernes (Solomon Tsehaye et Vieille-Grosjean, 2018, p.120).

Ce cadre théorique permet donc de traiter le phénomène du profilage fait par la police comme un ensemble imbriqué dans un système et non comme un phénomène isolé. Il s'agit de rendre perceptible qu'au-delà des stéréotypes et des préjugés qui teintent les interpellations policières, s'expriment des structures, une histoire chargée ainsi que des façons de faire dont le traitement demande une approche plus ambitieuse. Car ces discriminations reproduisent de grands systèmes

sociaux – que l'on voudrait croire appartenir au passé – comme le colonialisme, le patriarcat, le capitalisme et l'ethnocentrisme.

## **2.2 Le traitement différencié : Les discriminations**

Dans les faits, on peut voir qu'il y a une certaine influence, peut-être même une reproduction, de grands schèmes - tels que le colonialisme, le capitalisme, le patriarcat et l'ethnocentrisme - dans les inégalités et les discriminations que vivent les personnes issues de la diversité ethnoculturelle. Ce qui sera mis en lumière dans ce mémoire est, principalement, le racisme, discrimination basée sur l'origine ethnoculturelle de la personne, vue comme une « idéologie selon laquelle il existe une hiérarchie des individus et des groupes fondée sur les différences biologiques » (Fortier et Pizarro Noël, 2018, p. 213), et qui « emprunte aux habitudes mentales déterminées par les idées anciennes de la colonisation et de l'esclavage » (Voltaire, dans Zaazaa et Nadeau, 2019, p. 10).

Comme soulevé ci-haut, la perspective décoloniale suggère que les discriminations peuvent s'exprimer de façon volontaire ou involontaire, dans les systèmes (autant en santé, qu'en éducation, que dans la justice et en sécurité publique) du Canada et du Québec. Un document de réflexion sur le racisme systémique soulève qu'il est possible de les retrouver « dans nos politiques écrites et non écrites, nos lois, nos pratiques publiques, nos croyances et nos systèmes qui reproduisent, tolèrent et perpétuent un

traitement injuste et une oppression généralisée des personnes racisées » (Commission canadienne des droits de la personne, 2023, p. 1). Ce sont là des exemples de « la colonialité [qui] agit à travers des mécanismes institutionnels » (Escobar et Restrepo, 2009, p.3).

Les discriminations raciales ou ethniques touchent notamment les personnes autochtones, en plus de toutes les autres issues de la diversité ethnoculturelle. On peut le constater par les situations de pauvreté propres à ces groupes de la société, « [l]e chômage, [les] logement[s] inadéquat[s], [l]’itinérance et [l]’insécurité alimentaire » (Commission canadienne des droits de la personne, 2023, p. 1), mais aussi par des « problèmes de santé chroniques, [...] des taux élevés de décrochage scolaire » (Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), 2013, p. 6) et une surreprésentation de ceux-ci dans le système de justice (CSSSPNQL, 2013). Ces éléments de discrimination peuvent être considérés comme « systémiques » étant donné qu’ils sont ancrés, suivant la définition de l’Office québécois de la langue française dans « des pratiques, usages et coutumes en apparence neutres, mais ayant des effets discriminatoires intégrés dans les structures » (OQLF, 2017) et qui sont constamment reproduits. Le caractère systémique se distingue des discriminations directes : un traitement différencié, basé sur les motifs de discrimination (âge, sexe, apparence, origine ethnoculturelle, religion, statut socioéconomique, ou autre), qui se fait ouvertement (Fortier et Pizarro Noël, 2018). Dans certains cas, on peut dire qu’une discrimination est à la fois

systemique et directe. C'est le cas du profilage racial/ethnique étant donné que c'est un traitement différencié, qui se fait de façon disproportionnée, « résult[ant] de l'effet conjugué d'attitudes empreintes de préjugés et de stéréotypes, souvent inconscients, et de politiques et pratiques généralement adoptées sans tenir compte des caractéristiques des membres de groupes » (CDPDJ, 2011).

La notion de colonialité ne se limite pas à un héritage historique : elle s'inscrit dans des ontologies, c'est-à-dire, des manières de concevoir le monde qui structurent les pratiques. Ces ontologies façonnent les catégories sociales, les hiérarchies et les rapports de pouvoir, en naturalisant des différences qui justifient des traitements différenciés. Il serait possible de croire que, dans le contexte policier, ces ontologies se traduisent par des présupposés implicites, non neutres, qui sont le produit d'une longue histoire où la sécurité publique a été pensée/utilisée comme un instrument de contrôle, souvent dirigé contre les personnes de la diversité ethnoculturelle et les Autochtones. Cette colonialité se démontre par l'entremise de discours et de pratiques, parfois de manière subtile, mais avec des effets bien réels sur les liens entre personnes touchées et institutions.

### **2.3 Problématique**

Comme soulevé à quelques reprises, la littérature portant sur le profilage racial au Québec réfère presque exclusivement au cas de Montréal, où le

problème fait l'objet d'une certaine prise en charge par les autorités, notamment par l'utilisation d'indices pour suivre et quantifier l'évolution du profilage policier. Alors qu'ailleurs, les relations entre minorités ethnoculturelles et les policiers (voire les institutions de soins et de services en général) ne sont pas – ou très peu - documentées ni soulevées, cela soulève des questionnements comme : quelle est la situation dans les plus petites villes? Quels sont les enjeux particuliers qui touchent le Saguenay–Lac-Saint-Jean?

Quelques caractéristiques justifient une attention prioritaire sur le Saguenay-Lac-Saint-Jean. On y constate une forte présence d'étudiants internationaux dans nos institutions d'enseignement supérieur (Cégep de Chicoutimi, Cégep de Jonquière, Collège d'Alma, Cégep de Saint-Félicien et à l'Université du Québec à Chicoutimi). Seulement pour l'année 2020-2021, l'Université du Québec à Chicoutimi a accueilli, à elle seule, près de 2 500 étudiants internationaux (BDSO Québec, 2021). Pour l'année scolaire 2023-2024, les étudiants internationaux représentaient presque 32% de la population étudiante de l'UQAC, on parle ici de 2 125 étudiants sur 6 700 (Arsenault, 2024). Il est également intéressant de garder en tête que les universités canadiennes et québécoises, selon Fronzzini et Tremblay, ont « tendance à concevoir l'(im)migration en termes de ressources soit économiques soit démographiques » (Fronzzini et Tremblay, 2020, p. 36), une approche utilitaire qui tend à laisser de côté les perspectives de principaux concernés.

Il y a également les travailleurs temporaires et les immigrants permanents qui s'installent dans la région, ce qui entraîne une diversité culturelle. Au recensement de 2016, de même que celui de 2021, 1,3% de la population de Saguenay appartenait à une minorité visible (Statistique Canada, 2020 ; Statistique Canada, 2025). Le même recensement (2016) établit à un peu plus de 5% la proportion de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'identifiant en tant qu'Autochtone (Statistique Canada, 2021).

Ce mémoire propose de s'intéresser à l'interprétation faite par ces personnes de ces enjeux, leurs sentiments face à la police ou au regard des relations qu'ils ont pu avoir avec les institutions.

### **2.3.1 Question spécifique et objectifs de recherche**

Pour des raisons de faisabilité, nous nous pencherons principalement sur le profilage ethnique potentiellement fait par la police à l'échelle de ville Saguenay. On retrouve ainsi, à Saguenay, un bassin de population issue de la diversité ethnoculturelle et un service de police municipal (et non seulement la Sûreté du Québec), ce qui pourra ultérieurement faciliter la comparaison avec la ville de Montréal et son service de police (SPVM), par exemple.

Ce qui soulève la question de recherche suivante : Quels sont les perceptions et les enjeux spécifiques identifiés par les personnes racisées en matière de profilage racial à la ville de Saguenay ?

On répondra à cette question de la manière suivante :

- Entrer en contact avec les gens qui veulent en discuter et/ou témoigner ;
- Dans le cadre d'une approche décoloniale, (re)définir le profilage racial sur la base des interprétations de principaux intéressés ;
- Faire des comparaisons avec la situation montréalaise (si les résultats le permettent).

Il ne s'agit donc pas de quantifier le profilage, mais plutôt de circonscrire les éléments d'analyse qui permettront de mieux saisir l'état de la situation, les perceptions et les enjeux (s'il y en a) de profilage racial fait par la police à Saguenay.

### CHAPITRE 3

#### Méthodologie

La principale posture mise de l'avant pour cette recherche est la méthodologie décoloniale. On parle ici d'une autre approche de recherche « qui correspon[d] aux préoccupations politiques, culturelles et sociales et dans lesquelles les principes d'autodétermination, [...] de justice sociale et de mobilisation sont revendiqués » (Levy, 2018, p. 1-2). Ce type de méthodologie peut être considéré comme « un œil critique [qui] interrog[e] le colonialisme » (B. Simpson, 2018, p.23) et les autres grands phénomènes qui s'y rattachent, et particulièrement, « la rigidité et [le] fondamentalisme » (B. Simpson, 2018, p. 25) de la pensée ethnocentrée, blanche et coloniale.

En conséquence, le but est de recueillir les opinions, le vécu des personnes susceptibles d'être touchées par le profilage afin de faire entendre leur voix, mais surtout de mettre en lumière la réalité du terrain. Ce type de méthode permet également de répondre au deuxième objectif, celui de laisser la possibilité de (re)définir certains concepts, comme le profilage racial. La vision décoloniale laisse place aux voix qui sont souvent peu entendues dans le but de s'éloigner des « normes dominantes » (Levy, 2018, p.1) et des « fondements occidentalocentriques » (Levy, 2018, p. 1). Et, au-delà, « défi[er] tout un système en place qui depuis trop longtemps perpétue les discriminations et continue à broyer les plus vulnérables » (Zaazaa dans Zaazaa et Nadeau, 2019, p. 80). Le but est de démontrer les faits afin de

dénoncer la réalité, tout en misant sur la reconnaissance et la réconciliation (Zaazaa dans Zaazaa et Naudeau, 2019) sans oublier l'histoire.

Ce type de méthode permet également de mettre de l'avant certaines structures et façons de faire (parfois inconscientes) qui sont issues du passé colonial et de la reproduction de schèmes coloniaux. En mettant en lumière la dynamique systémique, on prend conscience des réalités qui nous entourent et on peut rebâtir (ou tenter de rebâtir) des liens plus forts et de confiance entre les différentes communautés, mais aussi entre les institutions et les personnes issues des différentes communautés ethnoculturelles (Tuhiwai Smith, 2021).

Il vaut également la peine de mettre au clair le positionnement linguistique choisi. Plusieurs travaux se penchant sur des sujets similaires utilisent différents termes, tels que « minorités visibles » ou encore « personnes racisées ». Cependant, dans le cadre de ce mémoire, les termes tels que « diversité ethnoculturelle » et « groupes ethniques » seront favorisés. L'expression « minorité visible » est considérée vieillotte par plusieurs auteurs, dont la Commission canadienne des droits de la personne (2023). La Commission préfère le terme « groupes racisés », cependant ce terme suppose, pour certains, l'existence de plusieurs races (Zaazaa et Nadeau, 2019) ce qui contribue aux attitudes discriminatoires et aux discriminations (Vil dans Zaazaa et Nadeau, 2019). C'est pour cette raison que, pour ce mémoire, les termes utilisés seront plutôt « diversité ethnoculturelle » et « groupes ethniques ». Il va de soi que ce choix s'applique aussi au terme « profilage

racial ». Le terme priorisé dans les prochaines lignes sera « profilage ethnique ».

Pour répondre aux objectifs de recherche, une méthode de recherche mixte est utilisée. La méthode de recherche mixte est également nommée « multiméthode » (Anadón, 2019, p. 106), cette façon de faire permet d'utiliser des méthodes à la fois quantitatives et qualitatives. Dans le cadre de cette recherche, le quantitatif permet de décrire ou d'expliquer un phénomène à l'aide de dénombrement et de généralisation (Roy et de la Sablonnière, 2015). Cette partie quantitative sera fait par l'entremise d'un sondage en ligne. L'analyse qualitative, quant à elle, permet de s'intéresser et de collecter des informations par rapport à « des populations particulières [...] dans un contexte donné [afin] d'avoir accès au point de vue des personnes [et] à leur expérience vécue » (Desanti et Cardon, 2010, p. 57), dans ce cas présent par le biais d'entrevues. Les deux méthodes sont souvent utilisées de manière « complémentaires [...] dans les études du développement territorial » (Ferrera et Desbiens, 2014, p. 42).

### **3.1 Méthode**

Cette recherche descriptive a pour but de cibler des perceptions et des enjeux spécifiques en matière de profilage ethnique par l'entremise de données. La recherche descriptive cherche à collecter des données auprès de « personnes impliquées [dans une] situation » (B. Khalid, s.d., diapo 28) pour

« déterminer les pratiques courantes [et] les caractéristiques » (B. Khalid, s.d., diapo 28) de cette situation précise. L'approche mixte est compatible avec la méthodologie décoloniale, dans la mesure où la voix des principales personnes concernées prend une place centrale.

### **3.1.1 Méthode d'échantillonnage**

La méthode d'échantillonnage utilisée est non-probabiliste, en utilisant des réseaux stratégiques pour aller chercher des répondants de la population cible. Un mélange entre les techniques d'échantillonnage « de volontaires » et « au jugé » (Roy et DeLaSablonnière, 2015, p. 39). Le sondage, pour sa part, a été distribué sur les réseaux sociaux, mais également mis à la disposition de groupes stratégiques, par exemple dans les centres d'étudiants internationaux (à l'UQAC et au Cégep de Chicoutimi), au Centre d'amitié autochtone de Saguenay et au Groupe Inclusia. En ce qui concerne les entrevues, ce sont des volontaires, ayant répondu au sondage, qui ont exprimé leur intérêt et ont laissé leurs coordonnées à la fin du sondage.

### **3.2 Outils de collecte de données**

Comme soulevé ci-haut, les données ont été recueillies à l'aide d'un sondage<sup>1</sup> en ligne suivi d'entrevues individuelles semi-dirigées<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Le questionnaire final du sondage en ligne se retrouve en annexe (Annexe 1).

<sup>2</sup> Le schéma d'entrevue se retrouve en annexe (Annexe 2).

### 3.2.1 Le sondage

C'est par l'entremise d'un sondage en ligne que des données quantitatives ont été récoltées. Dans ce questionnaire, il y avait des questions sur le profil de la personne, comme son identité de genre, son âge, son groupe ethnique, son lieu de naissance, ainsi que différentes questions sur le profilage ethnique. Entre autres, une question sur la définition et des questions sur leurs expériences ainsi que la vision et le niveau de confiance envers la police. La dernière question se voulait être le recrutement pour la deuxième partie de la collecte de données, c'est-à-dire, les entrevues. Le questionnaire complet se retrouve en annexe 1.

Le sondage a été mis en ligne, par l'entremise de la plateforme institutionnelle *LimeSurvey*, le 4 septembre 2023. Un courriel de recrutement a été envoyé, le 6 septembre 2023, au centre des étudiant.e.s internationaux et aux centres autochtones des cégeps de Chicoutimi et Jonquière ainsi que ceux de l'UQAC. Le sondage a également été transféré au Groupe Inclusia (organisme d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes à Saguenay), à la Boîte Rouge Vif (organisme de recherche autochtone), à Uashashkutuan (équipe/organisme de sensibilisation des réalités autochtones et de réconciliation) ainsi qu'au Centre Mamik du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Après deux semaines, c'est-à-dire, en date du 18 septembre, 112 personnes avaient répondu au sondage et 5 personnes avaient manifesté leur

intérêt à participer aux entrevues individuelles. La majorité des répondant.e.s étaient des étudiants internationaux de l'UQAC, étant donné que le service de soutien aux étudiants internationaux avait envoyé le sondage à toutes les personnes concernées. Une relance a donc été faite auprès du Groupe Inclusia afin de diversifier les réponses. Le Groupe Inclusia a partagé le sondage sur leur page Facebook le 27 septembre. Entre-temps, d'autres relances avaient été faites auprès des responsables des centres d'étudiants autochtones dans les trois établissements d'éducation supérieure et le courriel a été envoyé chez PCP Aluminium (entreprise ayant un fort taux d'employés immigrants à Saguenay). Le recrutement et les relances ont porté fruit étant donné, qu'un mois plus tard, soit le 4 octobre 2023, 227 personnes avaient répondu au sondage. Le sondage a été fermé le 4 octobre 2023.

Ces données quantitatives ont été traitées et analysées avec le logiciel Excel. Ce logiciel permet la création d'une base de données et plusieurs analyses (descriptives, bivariées, multivariées), de façon gratuite, simple et efficace.

### **3.2.2 Les entrevues individuelles**

En vue d'approfondir l'état quantitatif des lieux, les entrevues deviennent un outil intéressant, on dit même que « c'est en étant combiné à d'autres instruments [le sondage dans ce cas-ci] que l'entretien gagne en potentiel heuristique » (Coman *et al.*, 2022, p. 121). Celles-ci ont permis d'aller chercher

davantage d'information, mais également d'approfondir et d'enrichir la compréhension des résultats du sondage. Pendant la première phase de collecte de données, c'est-à-dire, le mois où le sondage a été ouvert, le schéma d'entrevue a été modifié et réajusté selon les premières réponses obtenues au sondage. Le *Formulaire F8* pour modification du projet de recherche a été envoyé au Comité d'Éthique à la recherche. Le 11 octobre 2023, le schéma d'entrevue était approuvé et la deuxième phase de collecte de données pouvait commencer.

Pour les entrevues individuelles, l'échantillonnage s'est fait par volontariat. Comme soulevé ci-haut, les personnes intéressées à partager davantage sur le sujet étaient invitées à laisser leurs coordonnées et leur préférence dans la façon d'être contactées, tout en laissant les données du sondage anonymes. Sept personnes se sont montrées intéressées. J'ai fait un premier recrutement, soit par messages textes, par Whatsapp, par courriel ou au téléphone. Quatre des sept personnes ont répondu. Les entrevues se sont déroulées, dans un local de la bibliothèque de l'UQAC, les 18, 19 et 25 octobre 2023. La durée moyenne des entrevues est de 25 minutes.

Une fois qu'elles ont été réalisées, la retranscription intégrale des verbatims a été faite. Ce passage de l'oral à l'écrit, qui est un long travail, est nécessaire afin de pousser l'analyse (Coman *et al.*, 2022). Les participants ont été recontactés afin de leur envoyer le verbatim de leur entrevue pour approbation. Une fois tous les verbatims approuvés, les entrevues ont subi une

analyse de contenu. Celle-ci a été faite sur Word (sans logiciel d'analyse qualitative) et est présentée sous forme de tableaux, un tableau de Profil des participants, à des fins comparatives, et un autre divisé par thématique pour chacun des participants (voir annexes 3 et 4).

### **3.3 Limites de la recherche**

Cette recherche peut avoir certaines limites méthodologiques qu'il est important de reconnaître, notamment en lien avec le choix d'une méthodologie décoloniale. Ce type d'approche, encore peu utilisée à l'UQAC, repose sur la co-construction avec les participant.e.s. Cela implique une remise en question des méthodologies plus traditionnelles qui cherchent à objectiver les phénomènes étudiés à distance. Or, dans le cadre d'une recherche universitaire, cette ouverture à une démarche plus fluide, inclusive et contextuelle peut être perçue comme un manque de rigueur ou comme étant dénuée d'ancrage théorique et méthodologique clair.

Certains critiques de cette approche peuvent estimer que le fait qu'une partie du cadre d'analyse, des outils ou même des concepts évolue en fonction des interactions avec les participant.e.s, nuit à la reproductibilité attendue en recherche. En effet, l'idée même de laisser place à la voix des personnes concernées, à la redéfinition de concepts ou à l'adaptation en cours de route peut être perçue comme un manque de cadre préétabli. Cette flexibilité est

pourtant inhérente à la démarche, et se justifie par les éléments de réalité qui n'auraient pas pu être rendus visibles autrement (Quijano, 2000).

En ce sens, la rigueur se situe dans la transparence des choix méthodologiques et dans la volonté de mettre les voix des personnes concernées en première place (Mignolo et Walsh, 2018).

De plus, dans une approche décoloniale, il est important de réfléchir à la position de la personne qui fait la recherche. Dans mon cas, étant une personne blanche qui évolue dans un milieu universitaire de région, je suis consciente que ma position peut influencer la manière dont cette recherche est menée. J'ai donc cherché à laisser le plus de place possible aux personnes concernées, en les écoutant, en respectant leur manière de voir les choses et en évitant d'imposer ma propre vision. Le but était de faire entendre leurs voix, dans leurs mots, et de reconnaître que leurs expériences ont autant de valeur que les savoirs scientifiques traditionnels.

La deuxième limite est liée au mode de recrutement. Celui-ci a certainement teinté certains résultats. Le sondage a été diffusé par différents organismes/organisations, ce qui apporte une certaine diversité, mais lorsqu'on regarde les données, on remarque une surreprésentation de répondants qui sont de nouveaux arrivants à Saguenay, notamment comme étudiants internationaux. Il est certain qu'une personne qui est sur le territoire depuis quelques semaines, voire quelques mois, est moins susceptible d'avoir

vécu du profilage que d'autres qui sont sur le territoire depuis plusieurs mois ou années. On peut aussi soulever le fait que dans les données quantitatives recueillies, la plupart des répondants sont Blancs. Le choix de ne pas mettre le groupe ethnique comme question filtre avait été fait afin de comparer les réponses entre les groupes, mais avec du recul et les résultats, on constate que cette forte disproportion influence les réponses, mais surtout ne permet pas d'avoir un portrait approfondi et représentatif.

Pour ce qui est des données qualitatives, on peut identifier une limite liée à leur caractère volontaire. Il est possible que les personnes ayant soulevé leur intérêt soient des personnes qui suivent le dossier, qui sont militants ; ou au contraire, que les personnes qui ont vécu très peu de situations problématiques soient surreprésentées. Étant donné que l'objet d'étude est sensible pour les personnes qui ont été victimes de profilages ou de discrimination, il est possible que les personnes les plus touchées n'aient pas voulu venir partager leur vécu dans le cadre de cette recherche.

Une autre limite est le nombre de personnes rencontrées. Les résultats ne peuvent pas être généralisés, ni même considérés comme étant significatifs en raison du faible échantillon de quatre personnes.

### **3.4 Certification éthique**

Dans le cadre de cette recherche, une demande d'évaluation éthique a été soumise au Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi (CER-UQAC). Le projet a été approuvé avec le numéro de référence 2023-1160, conformément aux normes en vigueur établies par le cadre pancanadien des Trois Conseils (Énoncé de politique TCPS 2 – 2022), qui encadre les recherches avec des êtres humains.

L'éthique en recherche prend une importance particulière dans un projet qui mobilise les participant.e.s, principalement issu.e.s de la diversité ethnoculturelle, et parfois en situation de vulnérabilité. Il a donc été primordial de garantir la sécurité, la confidentialité, le respect et la dignité des personnes participantes tout au long du processus.

Chaque personne participante a reçu un formulaire d'information et de consentement, précisant les objectifs de la recherche, les modalités de participation, les risques, la possibilité de se retirer à tout moment, ainsi que les mesures de confidentialité mises en place. Pour le sondage en ligne, un consentement explicite était requis pour poursuivre. Dans le cas des entrevues individuelles, le formulaire a été lu et signé en personne avant le début de l'enregistrement.

Toutes les données recueillies, tant quantitatives que qualitatives, ont été anonymisées. Les données du sondage ne contiennent aucune information nominative, et les adresses IP ont été désactivées via la plateforme LimeSurvey. Pour les entrevues, le nom et les autres éléments identifiants ont été retirés lors de la transcription. Chaque participant.e a été assigné.e à un code (R1,R2, etc.), utilisé pour l'analyse et les citations.

Les fichiers audios, les transcriptions, et les bases de données ont été enregistrés sur un ordinateur sécurisé protégé par mot de passe, et une copie de sauvegarde a été conservée sur un support externe. Comme stipulé dans la certification, seule la chercheuse principale a eu accès à l'ensemble des données brutes. Conformément aux exigences du CER-UQAC, les données seront conservées pendant cinq ans suivant la fin du projet, puis détruites de manière sécurisée.

Le numéro de certificat d'approbation éthique est déposé à la fin du mémoire.

## CHAPITRE 4

### Analyse de données quantitatives

Un total de 227 personnes ont répondu au sondage. Toutefois, après un nettoyage de la base de données — exclusion des questionnaires incomplets et des réponses sans consentement —, 138 questionnaires complets et valides ont été retenus pour l'analyse.

De ces 138 répondants, 36,95% se considèrent comme faisant partie de la diversité ethnoculturelle en s'identifiant aux catégories d'appartenance telles que Noir, Arabe, Autochtones, Métis ou Asiatique. La majorité des répondants (61,59%) se sont identifiés comme personne blanche<sup>3</sup>.

Répartition de 138 répondant.e.s selon la catégorie d'appartenance, automne 2023		
Catégorie d'appartenance	Nombre de répondant.e.s	% de répondant.e.s
Blanc	85	61,59%
Noir	36	26,09%
Autochtone (Premières Nations - Métis - Inuit)	9	6,52%
Arabe	4	2,90%
Autre	1	0,72%
Métis (blanc et noir)	1	0,72%
Est-Asiatique	1	0,72%
Je préfère ne pas répondre	1	0,72%
Total	138	100,00%

**Tableau 1 : Répartition des répondant.e.s selon la catégorie d'appartenance**

---

<sup>3</sup> Comme soulevé dans la partie *Limites de la recherche*, cette majorité peut être un facteur explicatif pour certains autres résultats, comme le peu de gens ayant signifié être victimes de profilage ou encore un niveau de confiance et un sentiment de sécurité assez élevé.

On peut remarquer une prédominance de répondants masculins, 71 personnes, soit 51,45% des répondants, tandis que pour les répondantes féminines, on parle de 45,65% des répondants ou encore 63 personnes.

Répartition de 138 répondant.e.s selon l'identité de genre, automne 2023		
Identité de genre	Nombre de répondant.e.s	% de répondant.e.s
Masculin	71	51,45%
Féminin	63	45,65%
Agenre	1	0,72%
Non-binaire	1	0,72%
Autre	1	0,72%
Je préfère ne pas répondre	1	0,72%
Total	138	100,00%

**Tableau 2 : Répartition des répondant.e.s selon l'identité de genre**

Une forte proportion des gens se sont abstenus à la question « considérez-vous avoir déjà été victime de profilage racial », on parle de 92 personnes qui n'ont pas répondu, ce qui représente 66,67% des répondants. Pour celles et ceux qui ont répondu, une seule personne a signifié avoir été victime de profilage ethnique, tandis que les 45 autres personnes ont dit ne pas se considérer victime de profilage ethnique. Ce genre de résultat n'est pas surprenant considérant qu'une forte majorité est composée de personnes blanches.

Répartition de 138 répondant.e.s selon le fait de se considérer victime de profilage racial fait par la police, automne 2023		
Victime de PR	Nombre de répondant.e.s	% de répondant.e.s
Non applicable (sans réponse)	92	66,67%
Non	45	32,61%
Oui	1	0,72%
Total	138	100,00%

**Tableau 3 : Répartition des répondant.e.s se considérant comme victime de profilage**

Le fait que seule une personne se déclare explicitement victime de profilage, alors que la littérature documente largement le profilage comme une forme de racisme institutionnel au Québec (Commission canadienne des droits de la personne, 2023), invite à distinguer entre expérience vécue, perception subjective et mécanismes de racisme systémique. Dans une perspective décoloniale, ces résultats peuvent refléter non pas l'absence de traitement différencié, mais plutôt la difficulté ou une méfiance à nommer le profilage ou à le reconnaître comme tel, en particulier dans un contexte régional où le phénomène est peu visible.

En ce qui concerne les questions qui touchent directement la police, le taux de réponse est variable. La première question voulait quantifier le niveau de confiance envers la police, au sens large, pas seulement la police de Ville Saguenay. 102 participant.e.s sur 138 ont répondu. Les participant.e.s devaient sélectionner un chiffre entre 1 et 5, un comme étant « très peu en confiance », voire « pas du tout en confiance » et 5 représentait « très en confiance ». Avec leurs réponses, on peut conclure un niveau de confiance assez élevé parmi les répondant.e.s : la majorité se situe à un niveau de confiance de 3, 4 ou 5. Cependant, lorsque la question portait spécifiquement sur la police de la Ville de Saguenay, le taux de réponse était nettement plus faible : seulement 71 des 138 répondant.e.s y ont répondu, soit 51,5 % de l'échantillon valide.

Répartition de 102 répondant.e.s selon leur niveau de confiance envers la police de façon générale, automne 2023		
Niveau de confiance	Nombre de répondant.e.s	% de répondant.e.s
1	1	0,98%
2	6	5,88%
3	42	41,18%
4	28	27,45%
5	25	24,51%
Total	102	100,00%

**Tableau 4 : Répartition des répondant.e.s selon leur niveau de confiance général**

Répartition de 71 répondant.e.s selon leur niveau de confiance envers la police de Ville Saguenay, automne 2023		
Niveau de confiance	Nombre de répondant.e.s	% de répondant.e.s
1	2	2,82%
2	4	5,63%
3	24	33,80%
4	25	35,21%
5	16	22,54%
Total	71	100,00%

**Tableau 5 : Répartition des répondant.e.s selon leur niveau de confiance Saguenay**

Il est intéressant de voir que les répondants indiquent plus souvent un niveau de confiance de 3/5 envers la police en général, tandis qu'on voit le niveau à Saguenay être à 4/5. Cependant, on peut constater dans les deux cas que les moyennes sont similaires, on parle d'une moyenne de 3,39/5 pour la police au sens large et de 3,69/5 pour la police de ville Saguenay. Il est questionnable ici de se demander si l'origine ethnique joue un rôle dans ces résultats, cette analyse sera faite dans les prochaines pages.

Pour ce qui est du sentiment de sécurité, on remarque que 80,28% des personnes interrogées se sentent en sécurité avec la police de Saguenay, ce

qui est très bon. Par contre, le 20% restant ne doit pas être négligé. Le sondage ne permet pas de comprendre pourquoi les personnes se sentent peu ou pas en sécurité ni pourquoi certaines personnes se sont abstenues de répondre à cette question.

Répartition de 71 répondant.e.s selon leur sentiment de sécurité envers la police de Ville Saguenay, automne 2023		
Sentiment de sécurité	Nombre de répondant.e.s	% de répondant.e.s
Très en sécurité	13	18,31%
En sécurité	44	61,97%
Peu en sécurité	6	8,45%
Pas en sécurité du tout	1	1,41%
Je préfère ne pas répondre	7	9,86%
Total	71	100,00%

**Tableau 6 : Répartition des répondant.e.s selon le sentiment de sécurité**

En discriminant les résultats par groupe d'appartenance, on trouve des différences de perception importantes. Le tableau 7 montre que les personnes blanches expriment un niveau de confiance de 3 et plus, alors que les personnes appartenant à la diversité ethnoculturelle expriment plutôt un niveau de confiance se situant, majoritairement, entre 1 et 2 ou encore à 3, considéré comme neutre, entre « confiance » et « non-confiance ». Les écarts observés entre les répondant.e.s s'identifiant comme blancs et ceux s'identifiant comme appartenant à la diversité ethnoculturelle pourraient être interprétés comme des manifestations de colonialité : ils renvoient à des positions différenciées dans l'espace social, marquées par l'héritage du colonialisme, du racisme et de l'ethnocentrisme, qui influencent la confiance accordée aux institutions. Même si les différences ne suffisent pas à démontrer statistiquement un

profilage, elles s’inscrivent dans la logique d’un système où les institutions apparaissent plus sécurisantes pour les personnes blanches que pour les personnes faisant partie de la diversité ethnoculturelle.

Répartition de 71 répondant.e.s selon leur catégorie d'appartenance et leur niveau de confiance envers la police de Saguenay, automne 2023						
Catégories d'appartenance	Niveau de confiance					Nombre de répondant.e.s
	1	2	3	4	5	
Arabe				1		1
Autochtone (Premières Nations - Métis - Inuit)		1	1			2
Autre	1				1	2
Blanc	1	2	16	17	15	51
Est-Asiatique			1			1
Noir		1	6	7		14
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>71</b>

**Tableau 7 : Répartition des répondant.e.s selon leur catégorie d'appartenance et le niveau de confiance**

Dans la littérature, on soulève également un enjeu de genre en ce qui a trait au profilage ou au niveau de confiance face à la police (Maynard, 2018 ; Armony, Hassaoui et Mulone, 2019). Si on analyse les résultats à l’aide de l’identité de genre, on remarque qu’il y a une légère différence entre les hommes, qui ont généralement un niveau de confiance plus élevé que les femmes et les personnes de la diversité sexuelle et de genre.

Répartition de 71 répondant.e.s selon l'identité de genre et leur niveau de confiance envers la police de Saguenay, automne 2023						
Identité de genre	Niveau de confiance					Nombre de répondant.e.s
	1	2	3	4	5	
Masculin		1	11	13	9	34
Féminin	1	3	12	12	7	35
Agenre	1					1
Je préfère ne pas répondre			1			1
Total	2	4	24	25	16	71

**Tableau 8 : Répartition des répondant.e.s selon l'identité de genre et le niveau de confiance**

La taille de l'échantillon ne permet pas d'aller plus loin dans une analyse bivariée ou avec plusieurs variables, qui impliquerait des calculs de régression ou de corrélation. Selon les résultats obtenus, on note qu'il n'y a pas de corrélation entre le groupe d'appartenance des répondant.e.s et le niveau de confiance qu'ils soulèvent envers la police. On remarque ce même phénomène lorsqu'on analyse le genre et l'âge, il n'y a pas de corrélation. À l'aide des droites de régression et des coefficients ( $R^2$ ), on ne voit pas de relation entre les variables ci-haut. Les  $R^2$  sont tous de 0,03, ce qui veut dire qu'on ne peut pas considérer qu'il y a un lien entre les variables. Ce manque de corrélation peut s'expliquer par le nombre majoritaire de répondant.e.s « Blancs » et par le nombre de répondant.e.s qui ont sélectionné une autre réponse que « Blanc ». En étant moins de 40% de l'échantillon, ce genre de résultat n'est

pas étonnant. S'il y avait une différence significative dans les réponses entre les différents groupes, il serait intéressant de stratifier ou de faire des analyses séparément, mais les résultats sont sensiblement les mêmes.

La dernière question du sondage portait sur le niveau d'accord ou de désaccord avec la définition du profilage racial utilisée par la CDPDJ. Dans une approche décoloniale, permettre aux participant.e.s de se positionner sur la définition du profilage ethnique est essentiel. Entre autres afin de savoir si ce genre de définition correspond à la réalité vécue par personnes concernées. Une forte majorité des répondant.e.s (plus de 75%) est extrêmement en accord ou en accord avec cette définition. Seulement 12 personnes, soit 11,22%, disent ne pas être en accord ou en extrême désaccord. Encore une fois, la taille de l'échantillon ne nous permet pas de suggérer des corrélations significatives. Cette question a cependant été traitée lors des entrevues, et l'analyse se retrouve dans la partie d'analyse qualitative ci-dessous. Cependant, il est intéressant de voir que 13% des personnes n'ont pas osé se prononcer sur leur niveau d'accord de la définition officielle du profilage.

Répartition de 107 répondant.e.s selon le niveau d'accord à la définition du profilage racial, automne 2023		
Niveau d'accord	Nombre de répondant.e.s	% de répondant.e.s
Extrêmement en accord	17	15,89%
En accord	64	59,81%
En désaccord	8	7,48%
Extrêmement en désaccord	4	3,74%
Je préfère ne pas répondre	14	13,08%
Total	107	100,00%

Tableau 9 : Répartition des répondant.e.s selon le niveau d'accord avec la définition



## **CHAPITRE 5**

### **Analyse des données qualitatives**

#### **5.1 Les entrevues**

Les données qualitatives traitées ci-dessous ont été recueillies à l'aide de quatre entrevues d'environ 30 minutes. Bien que les personnes rencontrées n'aient pas indiqué avoir été victimes de profilage ethnique de la part de la police, l'entrevue avait pour but de mieux comprendre leur vision de la police, leur sentiment de sécurité envers la police et d'explorer leur niveau d'accord ou de désaccord face à la définition la plus répandue du profilage, en plus d'essayer de la redéfinir au besoin afin que celle-ci corresponde à la perception des personnes rencontrées. L'analyse se base sur les verbatims des entrevues qui ont permis la création d'un tableau d'analyse de contenu ainsi qu'une fiche de profil des personnes rencontrées, disponible en annexes 3 et 4.

Comme mentionné dans la section des limites (partie 2.3), le faible échantillon de quatre personnes ne vise pas à tirer des conclusions généralisables. Les perceptions et les discours recueillis auprès de personnes non-blanches sont précieux et ne doivent pas être minimisés. En effet, l'approche décoloniale ne vise pas à chercher une vérité objective ou unique, mais de laisser émerger les perceptions, les nuances et les définitions propres aux personnes rencontrées, à partir de leur vécu et de leur regard.

Ainsi, les récits recueillis montrent que, même si les participant.e.s n'ont pas tous vécu du profilage ethnique de manière directe, une forme de méfiance ou d'inconfort envers la police demeure présente. Cette méfiance semble s'ancrer dans l'histoire, des représentations médiatiques et des expériences vécues par d'autres, plutôt que dans des événements personnels concrets. Certains mentionnent avoir vu des vidéos sur les médias sociaux ou entendu des histoires rapportées par des proches, ce qui contribue à façonner une image négative ou prudente de la police, mais aussi la manière dont les individus perçoivent les institutions, même en l'absence d'un vécu direct.

#### **5.1.1 Vision de la police et sentiment de confiance**

De façon spontanée, les répondantes et répondants ont élargi leur réflexion en établissant des liens avec d'autres corps policiers, bien que l'entrevue portait principalement sur la police de la Ville de Saguenay. Elles ont abordé la police de leur pays d'origine (dans le cas des personnes issues de l'immigration), la police des grandes villes, celle de plus petites villes où elles ont résidé, et enfin, la police locale de Saguenay. La moitié des répondantes et répondants (2 personnes sur 4) a témoigné qu'ailleurs dans le monde, dans ce cas précis, dans certains pays d'Afrique, la police est loin de celle qu'on connaît ici. On soulève une police moins présente, moins réactive et plus corrompue, les répondants ont dit qu'ailleurs « les forces de la loi [...] abusent un peu de leur pouvoir » (répondant #2), qu'ils sont moins réactifs (participant

#3) et que « si on donne l'argent, c'est correct » (répondant #2). Tandis « qu'ici, au Canada, la police est beaucoup plus équipée et [...] lorsque tu appelles la police ou que tu vas à la police pour un besoin particulier, tout de suite on te prend en charge et on essaie de régler ton problème » (répondant #3). À l'aide de cette comparaison d'expériences vécues dans différents lieux (Saguenay, Roberval, les grands centres ou encore leur pays d'origine), il est possible de nuancer le rapport à la police selon les contextes géographiques.

La police de Saguenay est généralement perçue comme plus calme ou plus tolérante, tandis que celle des grandes villes est souvent associée à une surveillance plus marquée, voire à des comportements plus répressifs (répondant #3). À Roberval, cependant, une répondante décrit un climat plus tendu, en particulier dans le rapport entre la police et les Autochtones (répondant #1) – la communauté de Mashteuiatsh, de la Nation des Pekuakamiulnuatsh, est contiguë à celle de Roberval.

Ces observations suggèrent que le profilage ne se vit pas de la même façon partout, mais que des formes de traitement différencié peuvent émerger dans tous les milieux, bien qu'elles soient parfois plus subtiles en région.

Les répondants ont également soulevé l'influence de l'entourage et des médias/réseaux sociaux en ce qui a trait à leur vision de la police. Étant donné que « la société a comme une mauvaise vision » (répondante #1) de la police, il devient plus facile pour les gens d'entendre, d'assimiler et de reprendre le

même discours/la même vision. Les représentations sociales véhiculées dans les médias et sur les réseaux sociaux ont également été mentionnées par les répondant.e.s (répondante #1, répondant #3 et répondante #4). Ces représentations font en sorte que les personnes « entend[ent et voient] beaucoup de trucs sur Tiktok [et autres réseaux sociaux], il y a plein de de bavures policières » (répondante #1), et que même si elles n'ont « jamais vraiment eu à faire à la police [...] c'est vraiment [sur ce qu'elles ont] [...] vu ou entendu » (répondante #4) dans les médias qui teinte leurs perceptions. Les réseaux sociaux n'ont pas de frontières, donc les gens peuvent avoir accès à du contenu de partout et réalisent que le profilage est vécu ailleurs qu'au Québec et qu'au Canada. Ce qui entraîne des généralisations comme : « une police c'est une police là, qu'elle soit en France ou au Québec, c'est une police là » (répondante #1), qui laissent croire que, partout où les personnes vont, elles peuvent être susceptibles de vivre du profilage. Les personnes peuvent devenir plus alertes ou plus enclines à confirmer une vision négative de la police.

En plus des représentations sociales, le vécu de chacune et de chacun est également pertinent pour l'analyse. Certains participants ont expliqué être conscients que « le vécu de personne blanche » teinte la vision de la police de façon plus positive. La répondante #4 a verbalisé la différence de cette façon :

étant une personne racisée, j'ai peur de la police. [...] L'autre jour, j'étais avec [une personne blanche], puis on a vu la police qui avait l'air de *checker* les voitures qui passaient et tout, et là j'étais comme « ahhh, j'espère qu'elle ne viendra pas ici » [...] ça me fait peur, mais [l'autre personne] était comme [...] pas stressée, mais c'est sûr qu'elle avec son vécu de personne blanche, c'est sûr qu'elle ne voit pas la police de la même façon que moi je la vois... Je sais que la police est là pour nous protéger, pour nous aider, mais tu sais, moi, j'ai de la difficulté à avoir

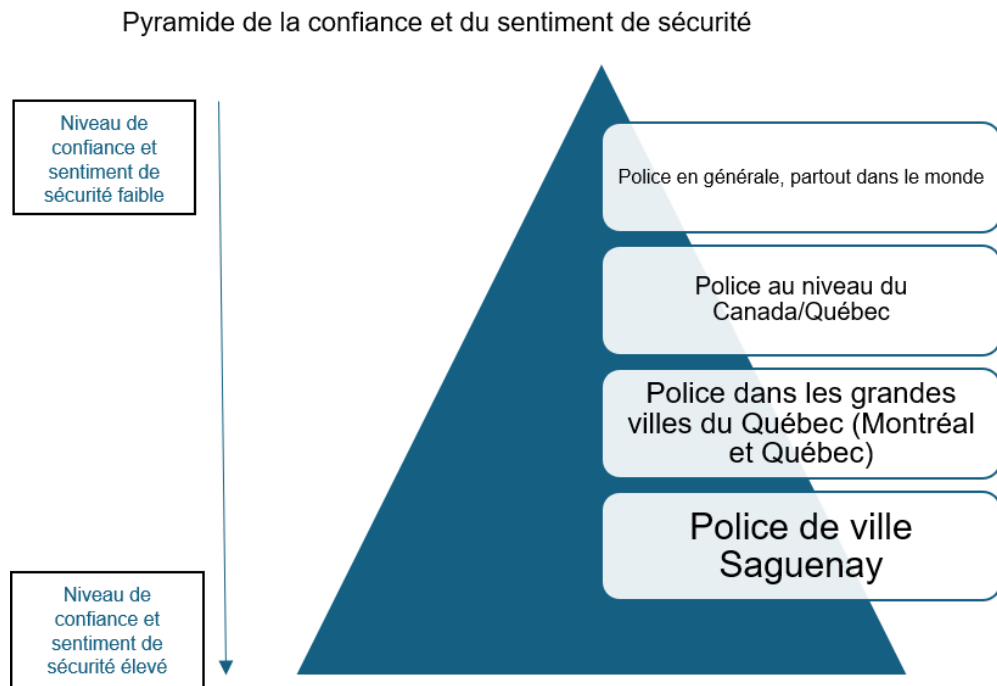
ce côté-là. Mais, je respecte quand même la police et tout là... mais je veux dire, dans le fond que si j'avais un problème, je ne voudrais pas avoir à appeler la police ».

Pour les personnes rencontrées, « en étant [des] personne[s] racisée[s], [elles ont] peur de la police » (répondante #4) et qu'en grandissant, l'arrivée de la police était plutôt vue comme « Oh non, la police ! Va te cacher » (répondante #1), plutôt qu'une représentation de sécurité. On voit ainsi coexister une représentation normative de la police comme gardienne de l'ordre et de la sécurité – représentation largement issue d'un cadre ethnocentrique – et une conscience des risques de traitement différencié liés à l'appartenance ethnique. Ce décalage rejoint l'idée que le racisme n'est pas toujours perçu comme tel par les groupes majoritaires, alors qu'il structure la manière dont les personnes appartenant à la diversité ethnoculturelle anticipent et interprètent leurs interactions avec les institutions (Commission canadienne des droits de la personne, 2023).

Malgré ces informations, les quatre personnes rencontrées ont partagé la même vision par rapport au niveau de confiance/sentiment de sécurité par rapport à la police de façon générale. Les participant.e.s ont été invité.e.s à évaluer leur confiance envers différents corps policiers sur une échelle de 0 à 10. Les résultats montrent un gradient de confiance, allant du plus bas pour la police de leur pays d'origine, à un niveau plus élevé pour la police de Saguenay. Toutefois, cette confiance demeure relative et ambivalente. Plusieurs personnes affirment qu'elles ne se sentiraient pas nécessairement à

l'aise d'appeler la police si elles en avaient besoin, craignant d'être mal reçues ou de faire l'objet de jugement moral.

Ça revient sensiblement aux données recueillies de façon quantitatives : tous les participants (4/4 des personnes rencontrées) ont échelonné un niveau de confiance et un sentiment de sécurité plus grand envers la police de Saguenay. On peut conclure, avec leurs discours, qu'il y a une différence qu'on peut imaginer de cette façon :



**Figure 2 : Pyramide de la confiance et du sentiment de sécurité**

Les résultats révèlent une certaine méfiance envers la police. Cette méfiance ne peut être comprise uniquement comme une réaction individuelle : elle s'inscrit dans une logique systémique où la colonialité façonne les rapports

entre les personnes et les institutions. Lorsque les répondant.e.s évoquent la peur ou l'inconfort face à la police, ils expriment plus qu'un sentiment, ils traduisent l'effet des héritages coloniaux qui placent certaines personnes ou certains groupes comme étant « à surveiller ». Ces représentations, véhiculées par les médias et les dires collectifs, participent à une reproduction des rapports de domination, même dans un contexte où les actions (le profilage) semblent moins visibles.

Il convient de noter en conclusion que toutes les personnes rencontrées perçoivent l'existence du profilage ethnique, que ce soit à l'étranger ou au Québec, et ce, autant dans les grandes villes que dans les milieux plus petits comme Saguenay. Selon elles, le phénomène n'est ni limité à un contexte géographique ni réservé aux grands centres urbains : il peut se manifester partout, bien que sous des formes parfois différentes. Leurs propos illustrent ce que la notion de colonialité permet de saisir : même sans expérience directe d'interpellation à Saguenay, la confiance envers la police est façonnée par des récits, des images médiatiques et une histoire marquée par la violence coloniale envers les populations noires et autochtones. La méfiance exprimée ne renvoie donc pas seulement à des interactions directes et personnelles, mais à une expérience globale dans un système où les institutions de sécurité publique ont historiquement participé à la domination coloniale.

### 5.1.2 (Re)définition le profilage ethnique : les mots des personnes concernées

Dans le cadre de l'entretien, on a demandé aux répondants d'énoncer trois mots qui devraient être utilisés, à leur avis, pour définir le profilage ethnique. Voici la liste de mots qui est ressortie :

- Racisme (nommé deux fois)
- Traitement différent (nommé deux fois)
- Injustice (nommé deux fois)
- Groupes ethniques
- Abus
- Inégalité
- Intolérance
- Indifférence.

Cette liste semble indiquer un haut degré de cohérence entre les participant.e.s. Pour ces personnes, le profilage est synonyme de racisme, c'est-à-dire, d'un traitement différencié qui se base sur le groupe d'appartenance ou l'origine ethnoculturelle de la personne. C'est un traitement injuste et inégalitaire. Pour certains, on parle même d'un manque de tolérance, d'abus et d'indifférence. Par indifférence, on la considère comme « une forme de violence » (répondante #4). Un manque de considération tellement grand envers une personne (ou un groupe de personnes) qu'on se permet de la traiter comme si elle n'« était rien » (répondante #4).

En revoyant avec les répondants la définition proposée par Turenne, utilisée à la CDPDJ :

toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réel ou présumé, tels la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée (Turenne, 2006, p.1).

Même si les répondants ont dit être d'accord avec la définition, deux des quatre personnes rencontrées croient que la première partie, qui dit que ces actions sont prises « pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public » ne devrait pas se retrouver dans la définition officielle. Les répondants, trouvent que c'est « un peu bizarre » (répondante #4) et que ça peut être vrai dans certaines situations, mais dans la majorité des cas, les répondants « ne croi[ent] pas que ce soit souvent des raisons de sécurité » qui motivent l'intervention ou l'interpellation dans les cas de profilage (répondante #1 et répondante #4).

En fait, cette partie de définition leur paraît justifier ou légitimer le fait d'avoir un traitement différencié. La réaction des répondants à cette partie de définition est liée, pour eux, à ce qu'elle semble ignorer des images cristallisées, des préjugés et les ontologies de la colonialité. Une des personnes rencontrées l'a verbalisé de la façon suivante :

il y a une partie de la population ou une partie ethnique qui rencontre ce problème-là [...] Ça se passe beaucoup [...] les personnes qui ont la peau noire qui sont beaucoup plus touchées par ce phénomène. Ils sont beaucoup plus touchés et il y a beaucoup de cas qu'on voit comme ça, un peu même à la

télévision, dans notre entourage, nos connaissances...Ça fait beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup. [...] Et quand c'est comme ça, on se demande ce qui se passe, quel est le réel problème? On se pose la question alors qu'on doit être traité au même titre que les autres. Parce que tout le monde a le droit au même traitement (participant #3).

On comprend de cet extrait d'entrevue que l'interprétation que font les membres des communautés ethnoculturelles des interpellations policières dépasse largement l'enjeu de discrimination. C'est la raison pour laquelle l'invocation des motifs de sécurité est interprétée comme une tentative de légitimation. Pour les populations visées, majoritairement les gens faisant partie de la diversité ethnoculturelle, le phénomène de profilage soulève une incompréhension qui renvoie à l'enjeu des discriminations systémiques... On ne voit pas clairement d'où elles viennent, mais on sait que celles-ci se répètent au fil du temps. C'est ici que les limites de la vision libérale apparaissent : on ne met pas de l'avant le vécu des personnes et on ne cherche pas à changer les structures reproductives de ces discriminations. À l'aide d'un regard historicisé ainsi que sur les dynamiques sociétales et de pouvoir, on peut comprendre l'enracinement du profilage dans des structures qui sont bien plus grandes que le simple fait d'interpeller des gens pour des raisons de sûreté.

La comparaison entre la définition du profilage racial proposée par la CDPDJ et celles formulées par les personnes rencontrées montre que ces dernières insistent davantage sur les dimensions de regard, de suspicion et de surveillance accrue, même en l'absence d'interpellation formelle. Cela rejoint l'idée, au cœur de notre cadre théorique, que le profilage ne se réduit pas à des actes isolés, mais s'inscrit dans un continuum de pratiques où les

stéréotypes et les préjugés (paliers 2 et 3 de l'échelle présentée plus haut) nourrissent des attitudes et des comportements différenciés de la part des institutions.

En gros, à l'aide des différentes réponses, on arrive à définir le profilage comme un traitement différent « envers les personnes différentes de soi » (répondant #2), un « traitement qu'on inflige à une partie de la population compte tenu de ses origines » (répondant #3), ce qui est injuste, mais qui entraîne également « des traitements plus sévères » (répondante #4). Le tout sans motifs valables ou réels, sans que ce soit pour des motifs de sûreté.

Au final, cette analyse ne vise pas à tirer des conclusions générales, mais à mettre en lumière des expériences et des perceptions bien réelles. Les récits recueillis nous rappellent que la relation avec la police est empreinte d'histoire, de ressentis et de représentations partagées qui influencent la manière dont on perçoit la sécurité, la justice ou l'injustice. Dans une perspective décoloniale, il est essentiel de reconnaître la valeur de ces paroles, même si elles ne s'inscrivent pas dans une logique de preuve ou de statistique. Ce sont des voix qui permettent de voir le phénomène du profilage à partir de ceux et celles qui le vivent ou l'observent de près.

## 5.2 Retour sur les objectifs de recherche

Le présent mémoire visait à approfondir la compréhension du profilage ethnique à l'échelle de ville Saguenay, en explorant les perceptions, les expériences et les discours de personnes issues de la diversité ethnoculturelle vivant sur le territoire. L'objectif n'était pas de vérifier l'existence du profilage de manière statistique ou factuelle, mais plutôt de documenter comment ce phénomène est perçu, nommé et vécu dans un contexte régional où il est rarement étudié.

Le premier objectif, soit d'entrer en dialogue avec des personnes concernées, a été atteint. Plus d'une centaine de personnes ont participé au sondage, et quatre d'entre elles ont accepté de témoigner plus en profondeur dans le cadre d'entrevues individuelles. Ces échanges ont permis de faire émerger une diversité de perceptions, parfois critiques, parfois nuancées, à l'égard de la police et des pratiques perçues comme discriminatoires.

Le deuxième objectif, qui consistait à (re)définir le profilage à partir des voix des personnes rencontrées, s'est également concrétisé. Les entretiens ont révélé des définitions ancrées dans le vécu et empreintes de réflexions critiques sur la sécurité, la tolérance, l'injustice et les rapports de pouvoir. Cette pluralité de sens confirme la pertinence d'une approche décoloniale, qui cherche à déconstruire les définitions les plus utilisées afin de se tourner vers celles qui peuvent illustrer de façon plus juste les réalités vécues.

Enfin, le troisième objectif, soit de mettre en relation ces constats avec ceux observés à Montréal, n'a pas été atteint, en raison de la nature de l'échantillon. La majorité des répondant.e.s étant récemment arrivé.e.s sur le territoire ou s'identifiant comme personnes blanches, les comparaisons directes avec des contextes comme celui du SPVM demeurent limitées. Cependant, cette étude pourrait être un point de référence pour une autre étude sur les perceptions des personnes touchées ailleurs au Québec, ou pourrait être la base d'une étude plus poussée comme celles connues dans les grandes villes.

## CONCLUSION

Malgré ses limites, cette recherche suggère que, même en l'absence de preuves statistiques de profilage à Saguenay, les perceptions des personnes de la diversité ethnoculturelle révèlent des tensions dans la relation avec la police. Ces tensions ne sont pas anecdotiques : elles s'inscrivent dans la colonialité des rapports sociaux, où la sécurité publique demeure marquée par des logiques de contrôle et de hiérarchisation. Les résultats laissent sous-entendre que le profilage ne peut être appréhendé comme un phénomène isolé. Il est le produit d'un système où s'entrecroisent racisme, patriarcat, capitalisme et ethnocentrisme, et où les institutions reproduisent (parfois inconsciemment) des ontologies discriminatoires. En effet, même si peu de personnes ont vécu une interpellation directe, plusieurs ont parlé d'un malaise, d'une méfiance ou d'un inconfort face à la police. Ces sentiments ne viennent pas de nulle part : ils s'appuient sur des expériences passées, des récits entendus ou une impression plus générale d'être perçu différemment à cause de l'apparence ou des origines.

En ce sens, l'approche décoloniale adoptée par ce mémoire propose de dépasser la lecture strictement statistique pour mettre en lumière des structures qui sous-tendent les pratiques policières et les perceptions des personnes pouvant être touchées par le profilage ethnique. À Saguenay, le profilage est souvent décrit comme plus discret, moins visible, mais quand même présent. Il prend parfois la forme d'une indifférence, d'un regard insistant ou d'un sentiment d'exclusion.

Ce qui ressort aussi, c'est l'importance, pour les personnes rencontrées, de redéfinir le profilage avec leurs propres mots, en partant de ce qu'elles vivent au quotidien, et non seulement à partir de définitions juridiques. Cette ouverture rejoint directement l'approche décoloniale du mémoire, qui cherche à mettre de l'avant ces voix souvent invisibilisées et à mettre de l'avant les héritages des grands systèmes sociaux.

Avec l'analyse quantitative, on arrive à la conclusion que personne (sauf une) ne considère avoir été victime de profilage ethnique. En effet, sur les 138 répondants à la question « vous considérez-vous avoir déjà été victime de profilage racial », 45 personnes ont dit que non, 1 personne a dit que oui et 92 se sont abstenues. De ces données ressort également un sentiment de confiance assez élevé. Les répondant.e.s ont soulevé avoir un niveau de confiance qui se situe à 4 sur 5 pour la police de ville Saguenay, contrairement à un niveau de confiance se situant à 3 sur 5 pour la police de façon générale et/ou dans les grandes villes. En plus du niveau de confiance, on voit que le sentiment de sécurité suit la même tendance. En effet, 80,28% des répondant.e.s se sentent « très en sécurité » et « en sécurité » avec la police de Saguenay. Cependant, on remarque une légère différence entre les réponses données par les personnes blanches et celles des personnes faisant partie de la diversité ethnoculturelle. De façon générale, on considère que les personnes blanches ont un niveau de confiance qui varie entre 3 et 5 sur 5, mais que pour les personnes de la diversité ethnoculturelle, on se situe davantage entre 1 et 3 sur 5.

L'analyse qualitative, quant à elle, a permis d'approfondir les perceptions des personnes rencontrées, de faire des comparaisons et de revoir la définition du concept de profilage racial. Les rencontres avec les 4 répondant.e.s ont permis de voir que les personnes issues de la diversité ethnoculturelle n'ont pas la meilleure vision de la police, que ce soit par des expériences qui leur sont propres ou simplement par l'accumulation de discriminations et ce qui est véhiculé dans les médias. Par contre, on a pu réaliser, à l'aide des personnes immigrantes, que la vision de la police est bien meilleure au Canada qu'ailleurs dans le monde, principalement en comparaison avec les pays africains (dans ce cas-ci, le Madagascar et la Côte d'Ivoire). De plus, on remarque une différence entre la vision que les gens ont entre la police dans les grandes villes comme Montréal et la vision de la police dans de plus petites villes, comme à Saguenay. Il serait intéressant de voir du côté des corps policiers de ville Saguenay afin de voir s'il y a des facteurs explicatifs.

Tel que soulevé dans la partie méthodologique, le profilage ethnique, tel qu'étudié et présenté ici, n'est pas un phénomène isolé, mais une partie prenante d'un système plus grand. C'est ce qui explique le fait que même si les résultats démontrent que les participant.e.s ne considèrent pas avoir été victime de profilage, ils ont tout de même un sentiment de sécurité et un niveau de confiance qui est différent de ceux d'une personne blanche par exemple. Ce traitement différencié est l'exemple de la reproduction des grands systèmes tels le colonialisme, le patriarcat, le capitalisme et l'ethnocentrisme. Il y a des

biais et des façons de faire qui, sans même être visible, reproduisent et transmettent les ontologies de ces systèmes. C'est pour cette raison que certains auteurs considèrent que « la brutalité policière n'[est] qu'un des aspects du racisme ordinaire » (Prosper dans Zaazaa et Nadeau, 2019, p. 82) et que le profilage ethnique, tout comme les autres discriminations systémiques, représente une « crise de confiance entre la population [...] et les institutions de l'État » (Zaazaa dans Zaazaa et Nadeau, 2019, p. 74). Le tout, même sur un territoire où on considère que peu de personnes sont victimes de profilage. Pour cette raison, il est primordial de se détacher de la vision libérale, qui met de côté les facteurs sociohistoriques et qui prône un traitement égal entre chacune et chacun, afin de prioriser une vision décoloniale qui permet la remise en question des façons de faire, d'être et de penser pour pouvoir mettre en place des traitements qui sont adaptés, et donc, plus équitables.

Évidemment, il serait pertinent d'aller encore plus loin. Ce projet de mémoire n'est qu'une petite ouverture de la recherche sur la question. Il serait intéressant de creuser sur le haut taux d'abstention, de refaire une collecte de données plus ciblée, d'aller à la rencontre de la personne (et peut-être d'autres) qui se considère victime de profilage ethnique. On pourrait aussi se pencher sur les efforts faits par les centres de formation policières (cégeps et l'École nationale de police) et même les différents corps policiers afin de rebâtir ou réajuster leurs façons de faire. Il serait même intéressant de créer, dans le

cadre d'une future recherche, un espace de rencontre et de dialogue entre la police et les gens touchés par le profilage.

## BIBLIOGRAPHIE

Amnistie internationale. (2024). *Racisme systémique*. Repéré à [Racisme systémique | Amnistie internationale](#).

Anadón, M. (2019). Les méthodes mixtes : implications pour la recherche « dite » qualitative. *Recherches qualitatives*, 38(1), 105–123. <https://doi.org/10.7202/1059650ar>.

Armony, V., Hassaoui, M. et Mulone, M. (2019). *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées : Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial*. Montréal. Repéré à [https://spvm.qc.ca/upload/Rapport\\_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf](https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf).

Arsenault, M. (2024, 28 août). L'UQAC accueille ses étudiants en grand pour la rentrée. *Le Quotidien*. Repéré à [L'UQAC accueille ses étudiants en grand pour la rentrée \(lequotidien.com\)](#).

Ashcroft, B., Griffiths, G. et Tiffin, H. (2013). *Postcolonial studies : The key concepts* (3e édition). Routledge.

Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO Québec). (2021). Étudiantes et étudiants inscrits dans le réseau universitaire québécois selon les principaux pays de citoyenneté, le cycle d'étude et l'établissement fréquenté, au trimestre d'automne, Québec, de 2006-2007 à 2020-2021. Repéré à [https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=R\\_EPERECB50N05-89023987125fkhW9&p\\_lang=1&p\\_id\\_ss\\_domn=825&p\\_id\\_raprt=3613#temps=2020-2021%E1%B5%96&tri\\_etab\\_scol=55](https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=R_EPERECB50N05-89023987125fkhW9&p_lang=1&p_id_ss_domn=825&p_id_raprt=3613#temps=2020-2021%E1%B5%96&tri_etab_scol=55). Consulté le 10 novembre 2021.

B. Khalid, M. (s.d.). *La recherche et ses méthodologies*. Université Laval. Repéré à [Introduction à la recherche scientifique \(ulaval.ca\)](#).

B. Simpson, L. (2018). *Danser sur le dos de notre tortue : La nouvelle émergence des Nishnaabeg*. Varia.

Cajolet-Laganière, H., Martel, P. et Masson, C.-É. (2024). Capitalisme. Dans *USITO : Le dictionnaire Université de Sherbrooke*. Repéré à [capitalisme | Usito \(usherbrooke.ca\)](#). Consulté le 30 mai 2024.

Chambre des communes. (2021, juin). *Racisme systémique au sein des services policiers au Canada : Rapport du Comité permanent de la sécurité*

publique. Repéré à [Racisme systémique au sein des services policiers au Canada \(publications.gc.ca\)](#).

Coman, R. et al. (2022). *Méthodes de la science politique : De la question de départ à l'analyse des données*, 2<sup>e</sup> édition. De Boeck Supérieur.

Commission canadienne des droits de la personne. (2023). *Document de réflexion sur le racisme systémique*. Repéré à [Document de réflexion sur le racisme systémique \(publications.gc.ca\)](#).

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL). (2013). *Racisme et discrimination envers les Premières Nations : portrait sommaire et recommandations*. Secrétariat aux affaires autochtones. Repéré à [Racisme et discrimination envers les Premières Nations : portrait sommaire et recommandations : mémoire / déposé au Secrétariat aux affaires autochtones par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador \(CSSSPNQL\) ; rédaction : Patrick Bacon | BAnQ numérique](#).

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. 2011. *Les formes de discriminations*. Repéré à [Les formes de discrimination](#). Consulté le 18 avril 2025.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. (s.d). *Profilage*. Repéré à [Résultats de recherche | CDPDJ](#). Consulté le 08 juillet 2025.

Commission de vérité et réconciliation (CVR). (2015). Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (vol. Sommaire). McGill-Queen's University Press.

Décary-Secours, B. (2021). Contrôler plus et comprendre moins : expertise sur les gangs de rue. *À bâbord !*, (87), 42–43.

Desanti, R. et Cardon, P. (2010). *Initiation à l'enquête sociologique*. France : Éditions ASH.

Dufour, P. et Dupuis-Déri, F. (2022). *Profilages policiers*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Dufour, S. (2014). *Communautés culturelles et ethniques*. [Notes de cours inédites]. Collège d'Alma.

Dupuis-Déri, F. (2014). Émergence de la notion de « profilage politique » : répression policière et mouvements sociaux au Québec. *Politique et Sociétés*, 33(3), 31–56. <https://doi.org/10.7202/1027939ar>.

Drudi, G. (2020). L'Avis du Conseil interculturel de Montréal (CIM) sur la problématique du profilage racial à Montréal : un appel à la rencontre interculturelle. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 241–250. <https://doi.org/10.7202/1076654ar>.

ENS de Lyon. (2016). Néocolonialisme. *Géoconfluences*. Repéré à [Néocolonialisme — Géoconfluences](#). Consulté le 18 mars 2025.

Escobar, A. et Restrepo, E. (2009). Anthropologies hégémoniques et colonialité. *Cahiers des Amériques latines*, 62, 83-95.

Ferrera, J. et Desbiens, Y. (2014). Les approches quantitative et qualitative dans les études du développement territorial. Dans Robitaille, M. et Proulx, M.-U. (dir.), *Sciences du territoire, tome 2 : Défis méthodologiques* (p. 35 à 44). Presses de l'Université du Québec.

Fortier, J.-F. et Pizarro Noël, F. (2018). *La sociologie de A à Z* (2<sup>e</sup> édition). Pearson ERPI.

Frozzini, J. et Tremblay, É. (2020). Le vécu des étudiants internationaux dans une région éloignée du Québec : interactions et resocialisation, le cas de l'UQAC. *Alterstice*, 9(2), 35-48. <https://doi.org/10.7202/1082527ar>.

Gaudet, É. (2020). *Relations interculturelles : Comprendre pour mieux agir* (4<sup>e</sup> édition). Chenelière éducation.

Gouldhawke, M. (2023). Métis and RCMP Relations. Dans *National RCMP Research Council*.

Gouvernement du Canada. (2023). *Lexique de la lutte contre le racisme*. Repéré à [Lexique de la lutte contre le racisme - Canada.ca](#).

Grandière, M., & Molin, M. (2004). *Le stéréotype*. Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.20995>.

Henry, F. (2004). Les concepts de race et de racisme et leurs implications pour la Commission ontarienne des droits de la personne. *Commission ontarienne des droits de la personne*. Repéré à [Les concepts de race et de racisme et leurs implications pour la Commission ontarienne des droits de la personne | Ontario Human Rights Commission](#). Consulté le 18 mars 2026.

Imhof, L. (2018). « Profilage racial » : prise de conscience, enjeux et défis pour la police. *Format magazine*, 8, 34-39.

Jaccoud, M., Gervais, I. et Spielvogel, M. (2019). Police et colonisation des peuples autochtones au Canada. Dans *Commission d'enquête sur les*

*relations entre les Autochtones et certains services publics.*  
[Police et colonisation des peuples autochtones.pdf \(gouv.qc.ca\).](#)

Kohn, M. et Reddy, K. (2024). Colonialism. Dans *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*.  
<https://plato.stanford.edu/archives/sum2024/entries/colonialism/>.

Lawrence, S. et Hylton, K. (2022). Critical Race Theory, Methodology, and Semiotics : The Analytical Unity of a "Race" Conscious Approach for Visual Qualitative Research. *Cultural Studies ↔ Critical Methodologies*, 22(3), 255-265. <https://doi.org/10.1177/15327086221081829>.

LeBeuf, M.-E. (2011). Rapport présenté à la GRC. *The Role of the Royal Canadian Mounted Police During the Indian Residential School System*. Repéré à [RCMP-role-in-residential-school-system-Oct-4-2011.pdf](#).

Levy, J. (2018). Décolonialisme méthodologique. Dans *Anthropen : Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain*.  
<https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.069>.

Ligue des droits et libertés. (2022, 25 novembre). *Le jugement Luamba porté en appel – Le profilage racial des automobilistes continue*.  
[Communiqué - Le profilage racial des automobilistes continue](#)

Livingstone, A.-M., Meudec, M. & Harim, R. (2020). Le profilage racial à Montréal, effets des politiques et des pratiques organisationnelles. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 126-144. <https://doi.org/10.7202/1076648ar>.

Macé, É. (2016). *L'Après-patriarcat*. Le Seuil.

Maynard, R. (2018). *Noires sous surveillance : esclavage, répression, violence d'État au Canada*. Montréal : Mémoire d'encrier.

Mignolo, W.D. (traduit par Bigé R.). (2021). Parce que la colonialité est partout, la décolonialité est inévitable. Dans *Multitudes*, 84(3), 57-67.  
<https://doi.org/10.3917/mult.084.0057>.

Mignolo, W. D., et Walsh, C. E. (2018). *On Decoloniality: Concepts, Analytics, Praxis*. Duke University Press.

Néméh-Nombré, P. (2022). *Seize temps noirs pour apprendre à dire kwei*. Montréal : Mémoire d'encrier.

Office québécois de la langue française (OQLF). (2017). Discrimination systémique. Repéré à [discrimination systémique | GDT](#). Consulté le 03 avril 2025.

Paul Fares, N. et Renaud, S. (2025, 3 mars). L'article 636 du Code de la sécurité routière déclaré inopérant : La Cour d'appel confirme le jugement de première instance. *Blogue du Comité Recherche et législation du Jeune Barreau de Montréal*. [Profilage racial et police : l'article 636 C.s.r. invalidé – CAQ 2024](#)

Posca, J. et Mansour, W. (2020). Qu'est-ce que le racisme systémique ?. *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques*. Repéré à [Qu'est-ce que le racisme systémique? – Institut de recherche et d'informations socioéconomiques](#). Consulté le 21 mars 2026.

Quijano, A. (2000). Coloniality of Power, Eurocentrism, and Latin America. *Nepantla*, 1(3), 533–580.

Radio-Canada. (2022, 10 novembre). *SPVM : profilage racial, police, racisme, violence* [Vidéo]. Radio-Canada Enquête. <https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/site/episodes/666884/spvm-profilage-racial-police-racisme-violence>.

RCMP (Royal Canadian Mounted Police). (2006). Rapport final. *RCMP review of allegations concerning Inuit sled dogs*. Repéré à [Final Minister's Sled Dog Report - English Version](#).

Roy, D., & DeLaSablonnière, É. (2015). *MQ*. Montréal : Chenelière éducation. 320 pages.

Solomon Tsehaye, R. et Vieille-Grosjean, H. (2018). Colonialité et occidentalocentrisme : quels enjeux pour la production des savoirs ?. Dans *Recherches en éducation*. <http://journals.openedition.org/ree/2323>.

Statistique Canada. (2020). Population (en pourcentage) appartenant à un groupe de minorités visibles, Saguenay, Québec, Canada, 1996 à 2016. Repéré à [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/desc/Facts-desc-imm-eto.cfm?LANG=Fra&GK=CMA&GC=408&TOPIC=7&#fd1\\_1](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/desc/Facts-desc-imm-eto.cfm?LANG=Fra&GK=CMA&GC=408&TOPIC=7&#fd1_1). Consulté le 10 novembre 2021.

Statistique Canada. (2025). Population immigrante selon les groupes de minorités visibles, Saguenay, Québec, Canada, 2016 à 2021. Repéré à [Série « Perspective géographique », Recensement de 2021 - Saguenay \(Région métropolitaine de recensement\)](#). Consulté le 23 février 2026.

Statistique Canada. (2021). Saguenay-Lac-Saint-Jean, populations des autochtones. Repéré à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=ER&Code1=2475&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=Saguenay--Lac-Saint->

[Jean&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=Aboriginal%20peoples&TABID=1&type=1](#). Consulté le 10 novembre 2021.

Thomas, Lewis H. (1982). Riel, Louis (1844-1885). Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto. Repéré à [https://www.biographi.ca/fr/bio/riel\\_louis\\_1844\\_1885\\_11F.html](https://www.biographi.ca/fr/bio/riel_louis_1844_1885_11F.html).

Tuhiwai Smith, L. (2021). *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous peoples*. Londres : Zed Books. 302 pages.

Turenne, M. (2006). *Profilage racial : lignes directrices pour fin d'enquête*. Montréal : commission des droits de la personne et de la jeunesse Québec. Repéré à <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/56312>.

Zaazaa, A. et Nadeau, C. (2019). *11 brefs essais contre le racisme : pour une lutte systémique*. Éditions Somme Toute.

## **CERTIFICATION ÉTHIQUE**

Ce mémoire a fait l'objet d'une certification éthique auprès du CER-UQAC.  
Le numéro du certificat est le suivant : 2023-1160.

## ANNEXE 1 – Questionnaire final pour le sondage

### QUESTIONNAIRE :

#### L'ÉTAT DU PROFILAGE RACIAL À SAGUENAY

---

Bonjour !

Je m'appelle Alexandra Suess. Je suis étudiante à la *Maitrise en Études et en Interventions Régionales* (MEIR) au volet recherche. Dans le cadre de mon projet de mémoire s'intitulant *Décoloniser les relations entre les institutions et les minorités ethnoculturelles à Saguenay*, je cherche à faire l'état du profilage racial fait par la police de Saguenay.

L'objectif de ce sondage est de mieux comprendre le profilage racial à Saguenay : dans quelle mesure est-il présent ? Qui affecte-t-il ? À quelle fréquence? Quelles sont les mesures prises, les procédures de signalement? Quel est son impact sur les victimes, leurs communautés ? Sur la société de Saguenay en général?

La participation à ce sondage est complètement volontaire et vous pouvez vous retirer à tout moment. Les données ne seront pas sauvegardées si vous ne cliquez pas sur « soumettre ». Une fois vos réponses soumises, il faut savoir que le tout restera anonyme. Pour pouvoir répondre à ce questionnaire, vous devrez fournir votre consentement. Si vous avez moins de 18 ans, nous aurons également besoin du consentement d'un parent ou tuteur légal.

Au cours de ce sondage, vous répondrez à des questions à choix multiples et à réponses courtes sur vos expériences de profilage racial. Aucune question n'est obligatoire. Il vous faudra environ 10 minutes pour répondre au sondage.

Le sondage constitue la première partie de la collecte de données. La deuxième partie consiste à effectuer des entrevues avec les personnes qui se porteront volontaires afin de discuter davantage des expériences vécues ou des relations entre la police et les répondants. À la fin du sondage, vous aurez la possibilité d'ajouter vos coordonnées si vous désirez prendre part à ces entrevues. Vos coordonnées demeureront confidentielles et le contenu de ces entrevues sera anonymisé.

Merci de votre collaboration!

*Alexandra Suess*  
*Supervisée par*  
Étienne Roy-Grégoire et Érik Langevin

---

Partie 1 : Profil sociodémographique

**1. À quelle identité de genre vous identifiez-vous?**

- c<sub>1</sub> Féminin
- c<sub>2</sub> Masculin
- c<sub>3</sub> Agenre
- c<sub>4</sub> Non-binaire
- c<sub>5</sub> Bispirituelle
- c<sub>6</sub> Autre \_\_\_\_\_

**2. Quel âge avez-vous?**

\_\_\_\_\_ ans

**3. Considérez-vous que l'une des catégories s'applique à vous ? Si oui, laquelle ?**

- c<sub>1</sub> Arabe
- c<sub>2</sub> Autochtone (Premières Nations – Métis – Inuit)
- c<sub>3</sub> Blanc
- c<sub>4</sub> Est-asiatique
- c<sub>5</sub> Latino
- c<sub>6</sub> Noir
- c<sub>7</sub> Sud-asiatique
- c<sub>8</sub> Autres (non-inclus ailleurs) : \_\_\_\_\_
- c<sub>9</sub> Non

**4. Quel est votre pays naissance ?**

\_\_\_\_\_

**5. Avez-vous résidé à Saguenay dans les 5 dernières années ?**

- c<sub>1</sub> Oui
- c<sub>2</sub> Non

**Si oui, résidez-vous toujours à Saguenay ?**

- c<sub>1</sub> Oui
- c<sub>2</sub> Non

**Si non, quelle est votre ville de résidence actuelle ?**

\_\_\_\_\_

**6. Quel type d'études avez-vous faites ? (Cochez le dernier niveau d'étude complété)**

- c<sub>1</sub> Des études professionnelles (DEP)
- c<sub>2</sub> Des études collégiales
- c<sub>3</sub> Des études universitaires
- c<sub>4</sub> Autre (Spécifiez) : \_\_\_\_\_

## **Partie 2 : Concept et définition**

### **7. Quels sont les mots-clés auxquels vous pensez en lisant « profilage racial » ?**

Selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le profilage racial est une : « Action prise pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public par une ou des personnes en situation d'autorité. Cette action vise une personne ou un groupe de personnes selon des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, tels la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion. L'action, posée sans motif réel ou soupçon raisonnable, expose la personne visée à un examen ou à un traitement différentiel. Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait, notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée ».

### **8. Êtes-vous en accord avec la définition ?**

- c1 Extrêmement en accord
- c2 En accord
- c3 En désaccord
- c4 Extrêmement en désaccord
- c5 Je ne préfère pas répondre

## **Partie 3 : Contact avec les corps policiers à Saguenay**

### **9. Considérez-vous avoir déjà été victime de profilage policier ?**

- c1 Oui
- c2 Non
- c3 En désaccord
- c4 Je ne suis pas certain(e) / je ne sais pas
- c5 Je ne préfère pas répondre

### **10. Combien de fois considérez-vous avoir déjà été victime de profilage policier ?**

- c2 1 à 3
- c5 4 à 6
- c8 7 à 9
- c11 10 à 12
- c14 13 à 15
- c15 Plus de 15 fois

### **11. À quand remonte le premier incident ?**

- c1 1 an et moins
- c2 2-3 ans
- c4 4-5 ans
- c5 6-7 ans
- c8 8-9 ans
- c10 10 ans et plus



**17. Vous sentez-vous en sécurité avec la police de Ville Saguenay ?**

- c<sub>1</sub> Très en sécurité
  - c<sub>2</sub> En sécurité
  - c<sub>3</sub> Peu en sécurité
  - c<sub>4</sub> Pas en sécurité du tout
  - c<sub>5</sub> Je ne préfère pas répondre
- 

❖ Seriez-vous intéressé.e à être contactés pour des entrevues individuelles (deuxième phase du projet de recherche) ?

Si oui, quel est le meilleur moyen de vous contacter ?

# de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Votre nom : \_\_\_\_\_

**\*\*À noter que cette partie est indépendante du sondage. Même si vous laissez votre nom et vos coordonnées, vos réponses soumises avant restent anonymes\*\***

## ANNEXE 2 – Schéma d’entrevue

### Schéma entrevue

- Bienvenue et accueil du répondant;
- Explication du projet;
- Explication du déroulement de l’entrevue;
- Consentement.

#### Questions :

- Depuis quand habitez-vous sur le territoire de Ville Saguenay ?
- Comment ça se passe ?
- Racontez-moi un peu votre trajectoire de vie...
- Quelle est votre expérience avec la police en général ?
- Avez-vous déjà eu des interactions avec la police ?
- Et la police de Ville Saguenay ?
- Comment ça se compare-t-il avec vos expériences passées ?
  
- Si vous aviez à définir le profilage racial, quelle serait votre propre définition ?
- Croyez-vous qu’il y a du profilage racial à Saguenay ?
  - Oui/non pourquoi ?
- Quelle est votre vision de la police en général ?
- Et la police de Ville Saguenay ?

### ANNEXE 3 – Profil des personnes rencontrées

<b>Profil des personnes rencontrées</b>	
<b>Code</b>	<b>Caractéristiques</b>
Répondant #1 (R1)	Femme, métisse (Inue de Mashteuiatsh), étudiante au niveau collégial, a grandi au Lac-Saint-Jean, réside à Saguenay depuis 2022.
Répondant #2 (R2)	Homme, Madagascar, étudiant au niveau universitaire (2 <sup>e</sup> cycle), réside à Saguenay depuis août 2023.
Répondant #3 (R3)	Homme, Côte d'Ivoire, étudiant au niveau universitaire (2 <sup>e</sup> cycle), au Québec depuis 2021, réside à Saguenay depuis août 2023.
Répondant #4 (R3)	Femme, Haïti, étudiante au niveau universitaire (1 <sup>er</sup> cycle), a grandi au Lac-Saint-Jean, réside à Saguenay depuis 2021.

## ANNEXE 4 – Analyse de contenu (entrevues)

### Analyse de contenu des entrevues

Question/ thématique	Depuis combien de temps – territoire Ville Saguenay	Expérience(s) avec la police vécue(s) ?	Vision de la police	Définition du PR – 3 mots- clés	En accord avec la définition la plus utilisée ?	Il y a du PR selon la personne ?	Niveau de confiance envers police
Répondant.e.s							
#1	Originaire du Lac-Saint-Jean, à Saguenay depuis 1 an	+/-  Quelques contraventions sur la route  Passé en centre jeunesse	« Je pense que la société a comme une mauvaise vision. Parce qu'admettons, chez moi, quand j'étais plus jeune, c'est une rue très passante, à côté d'un boulevard et souvent il y avait des sirènes de police. Quand on attendait une sirène de police, on se disait genre "oh non, la police! On va se cacher". Je sais pas d'où ça vient, c'était de l'école, c'était ce qu'on entendait, mais ouais, la police c'est "va te cacher" »  « Puis on entend beaucoup de trucs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation</li> <li>- Différence d'action (traitement différencié)</li> <li>- Injustice</li> </ul>	« je suis 50% d'accord. La première phrase, bien la première partie où on dit "action prise par sécurité, sûreté ou protection", je ne suis pas certaine. Peut-être que des fois oui, mais je ne crois pas que ce soit souvent des raisons de sécurité...»	Au Qc : Oui  À Sag : Oui, mais moins (3.5-4/10)  Haut du lac : Oui... mais ce n'est pas tout le monde (6.5 /10)	N/A

			<p>sur Tiktok il y a plein de de bavures policières, au Québec oui, mais aussi en France. Puis une police c'est une police là, qu'elle soit en France ou au Québec, c'est une police là.</p> <p>»</p> <p>« mes interactions au Saguenay ont été plus positives, clairement que mes interactions à Roberval. Et j'entends beaucoup de trucs de Mashtheuiatsh, genre de négatif et Saguenay j'en entend moins un peu. Par exemple, à Roberval, c'est toujours comme "ah li il est tout le temps là" et on sait qu'il va nous intercepter pour de affaires comme rouler 51 dans la zone de 50. Mais au Saguenay, je</p>			
--	--	--	--	--	--	--

			<p>n'en entends pas beaucoup »</p> <p>Réputation de la police sur 10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes villes = 4.5-5</li> <li>- Haut du Lac = 6</li> <li>- Saguenay = 7</li> </ul>				
#2	Originaire d'Antananarivo, Madagascar, à Saguenay depuis le mois d'aout	Aucune expérience personnelle	<p>« À Madagascar, c'est plutôt que les forces de la loi, ils abusent un peu de leur pouvoir » et « Si on donne l'argent, c'est correct »</p> <p>Mais au Qc, pas vraiment d'expériences sur lesquelles se basées...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intolérance</li> <li>- Racisme</li> <li>- Abus</li> </ul>	<p>Définition proposée : « Ça serait être... en fait, se comporter différemment envers les personnes différentes, différentes de soi. »</p> <p>Mais « je suis en accord » avec la déf donnée par la CDPJ</p>	N/A	<p>Madagascar = 3-4/10</p> <p>Au Qc = 9-10/10</p> <p>à Saguenay = 9-10/10</p>
#3	Originaire de la Côte d'Ivoire, au Québec depuis 1 an et demi, à Saguenay depuis le mois d'aout	Aucune à Saguenay ou au Qc... Mais beaucoup de contrôle d'identité en Côte d'Ivoire	« lorsque nous avons en tout cas des problèmes dans la société avec qui que ce soit, c'est à la police à qui on a recours pour nous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Racisme</li> <li>- Groupes ethniques</li> <li>- Traitement</li> </ul>	<p>Définition proposée : « Définition du profilage, je dirais, par exemple, c'est un traitement particulier qu'on inflige à</p>	Oui, mais à Saguenay c'est différent	<p>Côte d'Ivoire = 4/10</p> <p>Grandes villes/Montréal = 6/10</p>

		<p>Expérience d'un proche à Qc et : « Mais oui, pas des motifs valables et on l'arrête comme ça ! Au niveau de la police, ça se passe beaucoup à Montréal et à Québec. »</p>	<p>protéger, pour nous sécuriser. A : Est-ce que vous croyez que la police là en gardant votre idée, elle répond bien à cette aspect-là de sécurité? R3 : Pas nécessairement... Là encore ça, dépend de chaque pays, hein? Le fonctionnement de la police diffère d'un pays à un autre. Par exemple, chez nous au pays, là encore, ça va dépendre aussi des moyens de bord, ça dépend des moyens du bord, des équipements que chaque police a tout ça donc. C'est vrai qu'ici au Canada, la police est beaucoup plus équipée et ce que moi j'ai constaté, c'est que par rapport à mon pays, lorsque tu appelles la police</p>	<p>différent</p>	<p>une partie de de la population compte tenu de ses de ses origines, voilà. »</p> <p>Mais, par rapport à la déf de la CDPJ « Je suis-je suis en accord avec la définition du profilage racial, parce que ce sont des, je veux dire, ce sont des exemples qu'on voit un peu dans la société, qu'on voit peu en ville. Il y a une par une partie de de la population ou une partie ethnique qui rencontrent ce problème là, donc je suis quelque part d'accord avec ça. Ça se passe</p>	<p>Saguenay = 9/10</p>
--	--	--	---	------------------	--	------------------------

			<p>ou que tu vas à la police pour un besoin particulier, tout de suite on te prend en charge et on essaie de régler ton problème. Mais chez nous au pays, ça prend un peu plus de temps. Déjà, c'est le constat que j'ai fait. Ici ils sont beaucoup plus réactifs. En ce qui concerne si la police est efficace pour le moment, moi j'ai pas encore eu de problème avec depuis que je suis arrivé. J'attends de part et d'autre qu'il y a eu peut-être... Quand, par exemple, j'étais à Montréal, il y avait souvent là où j'habitais, des fois, il y avait des tueries, des braquages et la police était venue à tout moment. Mais de mon côté j'ai vraiment pas</p>		<p>beaucoup... Quand tu prends 2 cas différents de personnes, c'est beaucoup plus les personnes qui ont la peau noire qui sont beaucoup plus touchées par ce phénomène. Ils sont beaucoup plus touchés et il y a beaucoup de cas qu'on voit comme ça, un peu même à la télévision, dans notre entourage, nos connaissances... Ça fait beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup. C'est parce que on veut, on veut sûrement</p>	
--	--	--	--	--	---	--

			encore eu de problème avec.»		<p>parler de la police, mais sinon, dans notre société, il y a beaucoup de cas comme ça qu'on voit... Et quand c'est comme ça, on se demande ce qui se passe, quel est le réel problème? On se pose la question alors que on doit être traité au même titre que les autres. Parce que tout le monde a le droit au même traitement, donc quelque part je suis d'accord avec. Donc au niveau de l'apparence raciale et ethnique? Oui, c'est vrai. Au niveau</p>	
--	--	--	------------------------------	--	---	--

					national ou religieuse, oui. »		
#4	Originaire du Lac-Saint-Jean, à Saguenay depuis 2 ans	« Pas vraiment. Non, pas directement, jamais vraiment eu à faire à la police, non. C'est vraiment juste de ce que j'ai vu ou entendu, plus que de ce que j'ai vécu. »  + dans les médias	« Plus ou moins bonne. Tu sais, c'est sûr que veut pas, en étant une personne racisée, j'ai peur de la police. Ça me fait rire, parce que tu sais, souvent... l'autre jour, j'étais avec ma mère, puis on a vu la police qui avait l'air de checker les voitures qui passaient et tout, et là j'étais comme « ahhh, j'espère qu'elle viendra pas ici ». Je trouve ça... que quand même, je sais pas, ça me fait peur, mais ma mère était comme « bien non, tu sais », elle était pas stressée, mais c'est sûr qu'elle avec son	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Injustice</li> <li>- Inégalité</li> <li>- Indifférence</li> </ul> <p>« pour moi, avoir de l'indifférence, c'est une forme de violence. Parce que quand t'as de l'indifférence envers quelqu'un, ça veut dire que t'as pas de sentiments envers cette personne là, puis tu... c'est comme cette personne là était rien... fait que c'est comme ça que je le vois quand il y a du profilage</p>	Définition proposée : « Bien ce serait le fait que la police... Tu sais quand je dis la police, c'est vraiment l'entité là, mais traite les personnes racisées ou les minorités visibles d'une façon différente, puis d'une façon dégradante. Puis que par rapport à ça, ils vont vivre des traitements qui sont pas justes, puis des traitements qui sont plus sévères.	« : Oui. Je pense qu'il y en a partout, sincèrement. Oui, oui »	Grandes villes = 3/10  Haut du Lac = 5/10  Saguenay = 4.5/10

			<p>vécu de personne blanche, c'est sûr qu'elle voit pas la police de la même façon que moi je la vois... Je sais que la police est là pour nous protéger, pour nous aider, mais tu sais, moi, j'ai de la difficulté à avoir ce côté-là. Mais, je respecte quand même la police et tout là... mais je veux dire, dans le fond que si j'avais un problème, je voudrais pas avoir à appeler la police. »</p> <p>« Je pense que oui, il y a une différence. Je pense qu'il y a moins de brutalité policière ici, au Saguenay Lac-Saint-Jean, mais selon moi, ça reste que les personnes marginalisées, racisées, sont quand même traitées d'une</p>	<p>racial, c'est comme de l'indifférence envers une personne marginalisée ou une minorité visible. »</p>	<p>Admettons, on va dire pour le même crime, une personne noire va avoir un traitement plus sévère qu'une personne blanche. Ce serait pas mal ça ma définition, en gros »</p> <p>En lien avec la déf de la CDPJ : « Dans le fond, ça dit que les actions qui prennent, c'est pour la sécurité de la population !? Je ne suis pas d'accord. Mais quand ça dit « l'action posée sans motif réel ou soupçon raisonnable, expose la personne</p>	
--	--	--	---	--	--	--

			<p>façon différente, même si on est au Saguenay... Ouais, c'est juste que c'est plus par en dessous j'ai l'impression. »</p>		<p>visée à l'examen ou à un traitement différencié », ça c'est vrai, selon moi. Puis « le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui applique une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population, du fait notamment de leur appartenance raciale nationale, religieuse et présumée », ça je suis d'accord. Dans le fond, il y a pas mal juste la première phrase que je trouve un peu bizarre. »</p>	
--	--	--	--	--	---	--

